Rapport d'étape concernant l'atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens

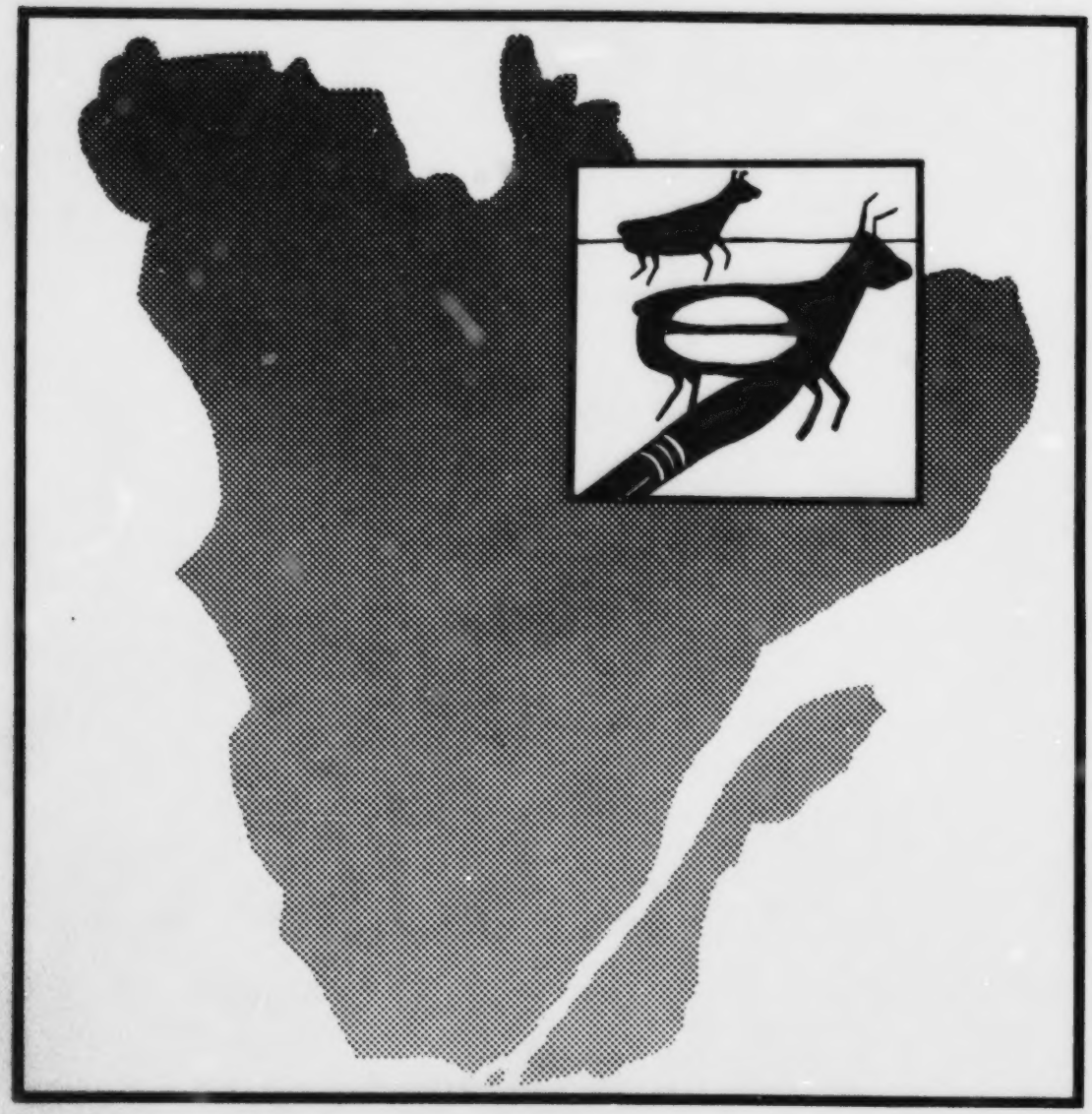

Dossiers toponymiques, 19

Québec

Cet ouvrage a été publié sous la direction de Christiane Pâquet.

Dépôt légal - 3e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN- 2-550-11450-7

Rapport d'étape
concernant l'atelier sur l'écriture
des noms de lieux amérindiens 1979-1984

Table des matières

AVANT-PROPOS VII

INTRODUCTION 1

GROUPE 1: ACTION COMPLÉTÉE PAR LA COMMISSION:

12 RÉSOLUTIONS 5

Résolution 1 6
Résolution 4 7
Résolution 6 9
Résolution 8 11
Résolution 10 13
Résolution 11 15
Résolution 12 16
Résolution 13 17
Résolution 14 18
Résolution 15 19
Résolution 16 21
Résolution 18 22
Résolution 19 24

GROUPE 2: ACTION RELEVANT DE LA COMMISSION (COURT TERME):

4 RÉSOLUTIONS 29

Résolution 5 30
Résolution 8 33
Résolution 9 37
Résolution 17 39

GROUPE 3: ACTION RELEVANT DE LA COMMISSION (LONG TERME):

1 RÉSOLUTION 43

Résolution 7 44

GROUPE 4: ACTION RELEVANT D'AUTRES MINISTÈRES OU D'AUTRES ORGANISMES:

2 RÉSOLUTIONS 49

Résolution 2 50
Résolution 3 52

CONCLUSION 55

ANNEXE 57

Avant-propos

La diffusion, en août 1979, auprès d'organismes et de personnes intéressés ou impliqués dans le milieu autochtone de l'Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens* devait susciter un intérêt soutenu. En effet, la circulation de ce recueil a ouvert, dans certains cas, une discussion, dans d'autres, une consultation ou même une concertation entre la Commission de toponymie et les autorités amérindiennes locales ou régionales.

Impliqué dès 1964 dans le dossier des inventaires toponymiques en milieu autochtone, l'organisme gouvernemental responsable de la nomenclature officielle du territoire québécois sentait le besoin vers le milieu des années 70 de réunir les principaux intervenants afin d'élaborer une méthodologie de transcription des noms de lieux amérindiens. La qualité et la diversité des participants qui les 7, 8 et 9 mars 1979 se réunissaient pour discuter et tenter d'élaborer des solutions administratives ou linguistiques, le cas échéant, devait aboutir à la rédaction et à l'étude de 19 résolutions (voir Annexe).

Après 5 ans, la Commission a jugé utile et pertinent de faire le point sur les souhaits et suggestions exprimés lors de l'Atelier. Elle présente donc ce dossier toponymique rédigé principalement par monsieur Pierre Paré, géographe, et madame Martyne Michaud, anthropologue, sous la responsabilité administrative de monsieur Alain Vallières, directeur des Services toponymiques à la Commission de toponymie. Les auteurs ont, par ailleurs, bénéficié des conseils judicieux de monsieur Jean Poirier, adjoint au président et coordonnateur pour la Commission de toponymie des activités en milieu amérindien et inuit.

Que chacun reçoive ici notre gratitude.

Le président

François Beaudin

---

* Québec (Prov.), Commission de toponymie, Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens, Québec, 1979, 532 pages.

Introduction

En mars 1979, se tenait à Québec un Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens organisé par la Commission de toponymie. Une quarantaine de spécialistes de différentes disciplines dont des géographes, des anthropologues, des linguistes ainsi que plusieurs autochtones participaient à cet atelier. Dix-neuf résolutions ont été adoptées en assemblée plénière. Après une période de cinq ans, soit de 1979 à 1984, la Commission a cru bon de faire le point sur l'état d'avancement des résolutions prises à ce moment-là.

Depuis la tenue de cette rencontre, la Commission a réalisé de nombreuses enquêtes toponymiques spécialement en milieu amérindien. Quinze inventaires toponymiques ont été menés par des enquêteurs mandatés par la Commission dans les territoires dévolus aux Amérindiens et plusieurs milliers de toponymes ont été recueillis auprès de dizaines d'informateurs autochtones, surtout des Anciens, âgés de 60 ans en moyenne. En particulier, six nations autochtones comprenant vingt-cinq villages ou réserves ont été contactées pour mener dans leurs territoires respectifs le relevé de tous le noms de lieux identifiant aussi bien des entités physiques tels que les lacs, les rivières, les montagnes, les îles que des entités administratives comme le nom de leur village, de leurs campements saisonniers, des villes et des localités qui sont adjacentes ou situées dans les environs de leur village natal. Les Cris, les Montagnais, les Abénaquis, les Attikameks, les Naskapis et les Algonquins ont participé jusqu'à maintenant à l'identification toponymique de leurs territoires. Toutefois, il n'y a pas eu d'inventaires toponymiques dans les territoires occupés par les Hurons, les Micmacs et les Mohawks. Ces nations feront l'objet d'une attention plus particulière au cours des prochaines années. De plus, une carte illustrant l'état d'avancement des inventaires toponymiques en milieu amérindien sera bientôt disponible.

Les résolutions 1979-1984: état de leur réalisation

Afin de préciser, après cinq ans, le degré de réalisation des 19 résolutions approuvées lors de l'Atelier, la Commission a jugé utile et nécessaire de les regrouper en quatre catégories.

- 1) Action complétée par la Commission: 12 résolutions;

- 2) Action relevant de la Commission (court terme): 4 résolutions;

- 3) Action relevant de la Commission (long terme): 1 résolution;

- 4) Action relevant d'autres ministères ou d'autres organismes: 2 résolutions.

Groupe 1:
Action complétée par la Commission: 12 résolutions

Douze résolutions sur dix-neuf ont reçu une attention spéciale de la part de la Commission: elles ont été réalisées entièrement et constituent le groupe le plus important. Voici, dans l'ordre, les résolutions où l'action de la Commission est complétée:

1, 4, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19.

À cette liste s'ajoute le point particulier 8 d) qui fait l'objet d'une attention spécifique de la Commission à chaque fois qu'il se présente un cas de ce type. Pour les fins de la bonne compréhension de ce rapport, nous avons indiqué, après chacune des résolutions, un commentaire faisant état des actions menées par la Commission, en date du 31 mai 1984.

Résolution 1: Distribution de la documentation colligée

CONSIDÉRANT l'intérêt de la documentation préparée pour l'Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens, tant par les participants que par les personnes de la Commission de toponymie;

CONSIDÉRANT le fait que plusieurs autres spécialistes et utilisateurs auraient intérêt à consulter et évaluer ces documents et que leur opinion relativement au problème étudié serait précieuse pour la Commission;

IL EST PROPOSÉ:

QUE la documentation relative à l'Atelier et aux questions qui y ont été soulevées soit colligée puis distribuée à toutes les personnes et organismes préoccupés par le sujet.

La Commission, suite à l'Atelier, a confectionné une liste d'envoi à partir du nom des personnes et des organismes préoccupés par le sujet. Le document Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens a été diffusé sur une grande échelle: environ 500 exemplaires ont été distribués gratuitement et actuellement, le document est épuisé. Cette résolution a donc été largement réalisée.

Résolution 4: Relevé des éléments amérindiens dans la composition des noms de lieux

---

CONSIDÉRANT que le sens des éléments amérindiens (y compris les termes génériques) entrant dans la composition des noms de lieux au Québec est trop peu connu et est pourtant essentiel au traitement et à la normalisation de ces noms;

IL EST PROPOSÉ:

QUE des mesures appropriées soient prises pour poursuivre l'analyse des systèmes toponymiques amérindiens de manière à compléter le relevé des éléments (termes génériques, morphèmes référant à des accidents topographiques, racines) qui sont utilisés en toponymie dans les différentes langues amérindiennes du Québec.

La Commission a fait effectuer par une contractante, madame Marie-France Legault, une première recherche importante pour la mise sur pied d'un fichier d'entités géographiques en langues amérindiennes ainsi qu'une liste d'entités regroupant ces données en neuf langues autochtones. Le fichier comptait plus de 1 000 entrées et la liste contenait 54 pages regroupant la plupart des données réunies sur les fiches. Ce fichier compte actuellement 1 617 fiches, soit une augmentation de 37,1%.

De plus, il faut aussi souligner le travail fait par les Autochtones et les enquêteurs lors des inventaires toponymiques menés en milieu amérindien. Chaque rapport d'enquête fournit généralement les racines, les morphèmes et les affixes composant les noms de lieux amérindiens. Cette identification des éléments qui sont utilisés en toponymie autochtone sert à définir des entités géographiques et permet de distinguer les différentes unités de signification dans les noms de lieux.

En fin de compte, la Commission a largement répondu aux attentes de cette résolution. Les données rassemblées dans ce fichier et cette liste seront incorporées dans les cahiers sectoriels concernant les dix nations autochtones du Québec.

Résolution 6: Normes d'écriture des noms de lieux amérindiens

---

CONSIDÉRANT que l'écriture des noms de lieux amérindiens pose divers problèmes;

CONSIDÉRANT que ni la Commission de toponymie ni les enquêteurs chargés de faire des inventaires toponymiques ne disposent de normes objectives pour résoudre ces problèmes, lorsqu'il s'agit d'en fixer la forme écrite;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que plusieurs problèmes d'écriture sont spécifiques à l'un ou l'autre des groupes linguistiques;

IL EST PROPOSÉ:

DE susciter des rencontres et des travaux afin de faciliter la rédaction de normes d'écriture des noms de lieux amérindiens au niveau de chacun des groupes linguistiques et de diffuser ces normes à toutes personnes et organismes impliqués dans le processus d'inventaire de ces noms géographiques.

Jusqu'à maintenant, la Commission a tenu compte, en grande partie, de l'usage orthographique local pour l'écriture des noms de lieux amérindiens. Le conseil de bande, appuyé souvent par un techno-linguiste, sanctionnait le rapport d'enquête toponymique par une résolution du Conseil. Si l'on considère le nombre de bandes et la présence de nombreux dialectes sur le territoire québécois, la solution adoptée par la Commission, c'est-à-dire l'usage orthographique local, demeure la plus équitable et la plus sensée.

Étant donné l'absence de consensus dans le domaine de l'écriture des noms de lieux amérindiens, la position actuelle de la Commission retient l'usage orthographique local comme "la norme" pour l'instant. Néanmoins, la Commission souhaite prendre part aux discussions et aux rencontres des groupes autochtones traitant des questions d'écriture de leur langue et de sa normalisation. Elle prévoit, à cet effet, contacter les différentes associations amérindiennes dans un proche avenir afin de connaître leurs points de vue sur ce problème particulier.

Résolution 8: Création d'un comité consultatif sur la toponymie amérindienne

---

CONSIDÉRANT que la toponymie amérindienne constitue un apport important au patrimoine géographique, linguistique et culturel du Québec;

CONSIDÉRANT que la normalisation de l'écriture des toponymes amérindiens s'inscrit dans une problématique très complexe;

CONSIDÉRANT qu'un consensus général implique une connaissance approfondie des structures propres aux langues amérindiennes et des besoins exprimés par les diverses communautés qui les utilisent;

IL EST PROPOSÉ:

QU'un comité consultatif en matière de toponymie amérindienne soit mis sur pied afin de conseiller la Commission de toponymie sur toute question relative aux noms de lieux amérindiens notamment:

a) la normalisation de l'orthographe des langues amérindiennes;

b) l'élaboration d'un guide de prononciation des noms de lieux amérindiens;

c) l'élaboration d'un lexique des éléments (termes génériques, morphèmes référant à des accidents topographiques, racines) qui sont utilisés en toponymie dans les différentes langues amérindiennes du Québec;

d) la formulation des recommandations quant au choix des noms de lieux dans les aires de chevauchement linguistique.

QUE ce comité soit composé, d'une part d'un représentant de chacune des communautés linguistiques amérindiennes du Québec, d'autre part d'un spécialiste en linguistique amérindienne, ainsi que d'un membre du personnel de la Commission de toponymie, ce dernier ayant comme mission d'assurer le lien entre le comité et la Commmission.

La Commission, depuis l'Atelier en 1979, donne suite au point 8 d) à chaque fois qu'un cas de ce type se présente. En effet, la formulation des recommandations quant au choix des noms de lieux dans les aires de chevauchement linguistique est l'objet d'une attention spéciale de la Commission, au moment de sa séance mensuelle, lorsqu'une demande en bonne et due forme lui est soumise. L'usage du toponyme dans le milieu sert de principal critère complété par la référence à l'une ou aux nations qui fréquentent un territoire donné. La Commission tient aussi compte des facteurs historiques, géographiques et aussi de l'impact du toponyme sur le milieu. Finalement, dans les aires de chevauchement linguistique, ce sont surtout des cas litigieux et marginaux qui lui sont présentés pour un examen plus approfondi et éventuellement une décision quant à l'officialisation.

Résolution 10: Signes diacritiques pour les noms géographiques montagnais, cris et naskapis

---

CONSIDÉRANT la nécessité et l'utilité de connaître la prononciation exacte des toponymes montagnais, cris et naskapis;

CONSIDÉRANT que l'usage traditionnel n'indique généralement pas les signes diacritiques;

IL EST PROPOSÉ:

QUE, sur les cartes géographiques, dans les répertoires toponymiques de même que dans l'affichage, les noms montagnais, cris et naskapis apparaissent sans signes diacritiques;

QUE, par ailleurs, lors des relevés de terrain, les signes diacritiques soient systématiquement notés et consignés dans les registres de la Commission de toponymie, lesquels demeureront à la disposition des chercheurs et autres utilisateurs.

La politique suivie par la Commission jusqu'à aujourd'hui est celle qui est proposée dans cette résolution. D'une part, la Commission omet sur les cartes géographiques, dans les répertoires toponymiques de même que dans les suppléments au Répertoire toponymique du Québec et dans l'affichage, les signes diacritiques des toponymes amérindiens aussi bien cris, montagnais que naskapis. Il en est de même d'ailleurs pour tous les autres groupes amérindiens.

D'autre part, lors des inventaires toponymiques réalisés dans les villages amérindiens, les signes diacritiques sont systématiquement

notés et sont reportés sur les fiches toponymiques de la Commission. Nous entendons poursuivre le même cheminement pour les relevés de terrain ultérieurs.

Résolution 11: Problème de la labialisation en montagnais

IL EST PROPOSÉ:

QUE la labialisation des consonnes en finale de mots en montagnais ne soit pas notée dans la transcription officielle des toponymes.

La Commission a généralement mis en oeuvre la proposition découlant de cette résolution. Au moment de la transcription officielle des toponymes, la labialisation des consonnes en finale de mot en montagnais n'est pas notée.

Afin de mieux visualiser ce dont il s'agit, prenons un exemple tiré d'un inventaire toponymique réalisé chez les Montagnais de La Romaine sur la Basse-Côte-Nord. Nous avons "Kâk^{u}nipi" signifiant "lac au porc-épic", le "u" surélevé indique un substantif: "porc-épic". Si nous inscrivons sur une même ligne "Kâku" en abaissant le "u", nous obtenons un syntagme verbal se traduisant comme suit: "c'est un porc-épic" ou "il est un porc-épic". D'où l'importance de distinguer les deux significations possibles selon la position de la voyelle muette "u" après la consonne k (k^{u} ou ku). De plus, nous changeons la nature grammaticale du mot: il peut être soit un substantif (-k^{u}) soit un verbe (-ku).

La Commission, suite aux remarques précédentes, a décidé d'inscrire "lac Kâk" comme toponyme officiel. Elle agit de la même façon pour tous les cas similaires qui lui sont soumis, évitant ainsi des erreurs importantes au niveau du sens et de la nature grammaticale des toponymes montagnais.

Résolution 12: L'usage de deux systèmes de transcription pour les langues crie, naskapie et montagnaise

---

CONSIDÉRANT que les systèmes d'orthographe présentement en usage chez les Cris et Naskapis d'une part et chez les Montagnais d'autre part varient légèrement quant à la présentation des phonèmes w, y, s, s et c;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile pour l'instant d'envisager la réduction de ces disparités;

IL EST PROPOSÉ:

QUE les deux systèmes actuellement en usage soient utilisés pour transcrire d'une part les toponymes cris et naskapis et d'autre part les toponymes montagnais.

La Commission utilise de fait les deux systèmes pour transcrire d'une part les toponymes cris et naskapis et, d'autre part, les toponymes montagnais. Lors des inventaires toponymiques en milieu amérindien, le conseil de bande du village faisant l'objet d'un inventaire appuyé généralement d'un(e) techno-linguiste autochtone, écrit les toponymes selon l'usage orthographique local. En fait, les systèmes employés par les conseils de bande cris et naskapis d'une part et par les conseils de bande montagnais d'autre part, varient légèrement entre eux. Quelques phonèmes seulement les séparent quant à la représentation graphique.

En outre, la Commission demande au conseil de bande d'approuver, par résolution, le rapport résultant d'un inventaire toponymique sur les territoires occupés et fréquentés par la bande. Par le fait même, le conseil de bande ratifie aussi le système de transcription utilisé dans le rapport.

Résolution 13: Préservation de la toponymie abénaquise

CONSIDÉRANT que la langue abénaquise est en voie de disparition;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas, pour l'abénaquis, de système orthographique adopté par l'ensemble des utilisateurs;

IL EST PROPOSÉ:

DE mobiliser les compétences disponibles pour mettre au point un système orthographique approprié aux besoins de la communauté linguistique abénaquise et de procéder à un inventaire des noms de lieux abénaquis actuels et passés.

En 1979, la Commission a engagé une contractante, madame Janet Warne, afin de procéder à un inventaire des toponymes abénaquis, historiques et actuels. Les Anciens d'Odanak ont été consultés et plus de 160 noms de lieux ont été recueillis à cette occasion.

En 1984, la Commission a poursuivi l'enquête auprès des Abénaquis de Bécancour. Ce faisant, elle a complété le relevé des toponymes abénaquis du Québec; Odanak et Bécancour (Wôlinak) constituant les deux seules réserves abénaquises de la province de Québec. Les Abénaquis d'Odanak ont participé au complètement et à la vérification de l'inventaire réalisé en 1979 par madame Janet Warne. Pour ce faire, un contrat de services professionnels a été accordé à la firme Recherche et patrimoine des Abénaquis inc. et réalisé principalement par monsieur Walter Watso. Les données recueillies et mises à jour permettront de réaliser, d'ici septembre 1984, un dossier toponymique sur la nomenclature des Abénaquis.

Résolution 14: Utilisation des termes génériques

CONSIDÉRANT que les normes et critères suivis par la Commission de toponymie exigent qu'un nom de lieu soit accompagné d'un terme générique français;

IL EST PROPOSÉ:

POUR les toponymes amérindiens d'indiquer un terme générique français, même dans les cas où il y a redondance avec un élément du terme spécifique amérindien.

La Commission met déjà en vigueur ce qui est proposé dans cette résolution. L'objet de cette dernière fait maintenant partie intégrante de l'Énoncé de politique concernant les toponymes de langue amérindienne et inuit adopté par la Commission le 7 avril 1983, à la section "Règles" au point III.B.4. de cet énoncé. Celui-ci se lit d'ailleurs comme suit: "Les noms amérindiens et inuit officiels comporteront un terme générique français, même dans les cas où il y a redondance avec un élément spécifique" (exemple: Lac Nipi, où "nipi" signifie lac).

Résolution 15: Le locatif et le nominatif dans les langues algonquiennes

---

CONSIDÉRANT que le problème du locatif ou du nominatif se présente dans les langues algonquiennes;

IL EST PROPOSÉ:

a) QU'en règle générale, on ait recours à l'emploi du nominatif, sauf dans les cas où l'usage a consacré le locatif;

b) DE soumettre l'étude générale et plus approfondie de ce problème à un comité d'experts.

Selon une recommandation adoptée par les Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, à Genève, en 1967, il est proposé que dans les langues où il existe des variantes grammaticales d'un même nom, le nominatif soit retenu. Ce cas signifie que le morphème de base ou monème est le sujet du verbe. Il est souhaité que le principe du nominatif s'applique à tous les noms de lieux.

Cette recommandation se vérifie tout à fait quant aux toponymes amérindiens. Les cas du nominatif et du locatif y sont présents notamment pour les lieux habités. Il y a aussi le cas particulier du préfixe Ka + locatif. Généralement le "Ka" est agglutiné au toponyme de telle sorte qu'il ne forme qu'un seul mot en tout. Aussi la Commission a cru bon d'officialiser le locatif tel quel avec le toponyme sans faire appel à la forme nominative. Évidemment le conseil de bande doit, au préalable, approuver par résolution les toponymes recueillis lors d'un relevé des noms de lieux.

La Commission privilégie donc la forme nominative en accord avec la recommandation des Nations Unies sauf dans les cas où l'usage a consacré la forme locative.

Résolution 16: Les termes « Algonquien » et « Algonquin »

CONSIDÉRANT qu'il existe un certain flottement au sujet des termes "algonquien" et "algonquin";

IL EST PROPOSÉ:

DE retenir la graphie "algonquien(ne)" pour la famille linguistique et "algoquin(e)" pour cette langue particulière.

La Commission a fait sienne cette proposition depuis la tenue de l'Atelier en 1979. En effet, dans tous les documents, les rapports, les enquêtes et les publications où les termes algonquien(ne) et algonquin(e) où l'un ou l'autre se retrouvent, la Commission retient la graphie ainsi que le sens de ces termes tels que définis dans la présente résolution, à moins qu'elle ne précise un autre sens à ces vocables.

Ainsi, la Commission réserve le terme algonquien(ne) exclusivement à la famille linguistique appelée aussi algique. Quant au terme algonquin(e), il désigne spécifiquement la langue et la nation parlant cette langue. Déjà, dans la plupart des universités, les linguistes, les anthropologues, les géographes et les autres spécialistes des questions autochtones s'entendent généralement pour distinguer de la même façon ces deux termes.

Résolution 18: Toponymes amérindiens identifiant des entités physiques

---

CONSIDÉRANT que des milliers de lacs, de rivières, de ruisseaux, etc., au Québec, n'ont pas encore de noms officiels;

CONSIDÉRANT que, sur les cartes et dans divers documents, beaucoup de toponymes amérindiens sont transcrits de façon incorrecte ou attribués à des accidents géographiques auxquels ils ne correspondent pas;

IL EST PROPOSÉ:

QU'à l'occasion de recherches, d'inventaires et de relevés sur le terrain,

a) les noms utilisés par les autochtones fréquentant ces lieux soient privilégiés au moment de l'officialisation;

b) les corrections appropriées soient notées quant aux toponymes déjà inventoriés de façon à les rendre compatibles avec les traditions locales;

c) l'inventaire des erreurs relevées soit fait et soumis à la Commission de toponymie pour correction.

La Commission a mis de l'avant la recommandation énoncée au point a) depuis de nombreuses années, bien avant la tenue de cet Atelier. Lors de l'officialisation des toponymes, elle continue de privilégier les noms utilisés par les Amérindiens pour les lieux identifiant des

entités physiques encore sans dénomination officielle. C'est surtout au moment de leurs activités traditionnelles comme la pêche, la chasse et le piégeage que les Autochtones ont dénommé les entités géographiques des territoires qu'ils fréquentent.

De plus, dans certains cas, ponctuels et isolés, la Commission corrige les toponymes amérindiens déjà officiels dont la graphie est erronée ou dont la localisation est inexacte en tenant compte de l'usage local. C'est à l'occasion d'une demande spécifique venant soit des Autochtones ou soit d'autres sources ou bien lors d'un inventaire toponymique que le processus de correction est mis en branle par la Commission. Toutefois, un inventaire complet des cas de non-correspondance entre la forme usuelle actuelle et la forme toponymique retenue reste à faire. Il est de l'intention de la Commission de consulter le milieu amérindien afin d'apporter certaines corrections nécessaires ou souhaitables.

Résolution 19: Indication de la longueur vocalique en algonquin

---

CONSIDÉRANT qu'il existe deux possibilités de représenter la longueur vocalique en algonquin, soit en redoublant les voyelles, soit en utilisant un signe diacritique;

IL EST PROPOSÉ:

QUE l'emploi de signes diacritiques pour indiquer la longueur vocalique soit envisagé et qu'une évaluation soit faite de l'acceptabilité de cette résolution.

La Commission a procédé à trois inventaires toponymiques chez les Algonquins. Il y a eu le projet de la rivière Harricana supervisé par le conseil de bande de Pikogan, un autre inventaire effectué à Pikogan même ainsi qu'une dernière enquête conduite à Kipawa. Les conseils de bande concernés par ces relevés de terrain ont fait vérifier la graphie des toponymes recueillis par des techno-linguistes qualifiés et mandatés par eux avant de remettre leur rapport final.

Au cours des trois inventaires réalisés, aucun signe diacritique n'a été utilisé par les Algonquins pour marquer la longueur vocalique des toponymes inscrits dans les rapports finals. L'objet de la présente résolution n'a donc pu être vérifié tel que proposé. Jusqu'à maintenant, la Commission considère que les Algonquins ne jugent pas pertinent d'indiquer la longueur vocalique dans leur langue. Puisque les rapports toponymiques sont approuvés par résolution du conseil de bande concerné, les noms de lieux seront diffusés tels quels en tenant compte toutefois

des règles régissant les génériques. Comme pour les autres langues amérindiennes du Québec, l'approche retenue jusqu'ici par la Commission a été d'omettre les signes diacritiques lors de l'officialisation des toponymes. Cependant, au moment de la mise en fiches des données, les signes diacritiques sont notés minutieusement et de façon systématique.

Groupe 2:
Action relevant de la Commission (court terme):
4 résolutions

Quatre résolutions font partie de cette seconde catégorie. La Commission entend faire avancer l'état de ces dossiers au cours de 1984. Par ailleurs, compte tenu de ses effectifs réduits, elle devra se contenter d'appuyer certaines interventions ou d'être représentée à certaines tables de discussion. Ainsi, elle demeure optimiste quant à un suivi adéquat des résolutions 5, 8a), 8b), 8c), 9 et 17 et ce, dans les meilleurs délais.

Résolution 5: Compilation et centralisation des inventaires toponymiques amérindiens

---

CONSIDÉRANT qu'il existe déjà un certain nombre d'inventaires, de recherches et d'études sur la toponymie amérindienne dans différentes localités ou régions du Québec;

CONSIDÉRANT que l'information contenue dans ces travaux est fort précieuse;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'utiliser et de mettre en valeur l'information existante et d'éviter les duplications inutiles;

IL EST PROPOSÉ;

QUE la Commission de toponymie du Québec soit chargée de recueillir tous ces inventaires, recherches et études existants;

QUE, dès que de telles études sont connues ou entreprises, la Commission de toponymie en soit informée;

QUE la Commission rende ces études disponibles aux chercheurs et à toute autre personne intéressée par le sujet.

Suite à cet Atelier, la Commission s'est fait connaître grandement dans les milieux autochtones et universitaires. La publication de l'Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens (résolution 1) en

est redevable pour beaucoup. En effet, environ 500 exemplaires de ce document de travail ont été diffusés à l'ensemble du milieu amérindien, gouvernemental et universitaire impliqué dans les questions autochtones.

De plus, la Commission a établi de nombreux contacts à cette occasion tant dans les milieux autochtones qu'allochtones. Plusieurs conseils de bande se sont montrés prêts à collaborer, conjointement avec la Commission, à réaliser des inventaires toponymiques dans leurs territoires respectifs. Certaines personnes nous ont fait mention de l'existence d'autres rapports sur la toponymie amérindienne. Des chercheurs ont demandé des fonds pour effectuer des relevés de terrain en milieu autochtone.

La Commission possède depuis cette rencontre un grand nombre d'études, d'enquêtes et de recherches se rapportant aux noms de lieux mais il existe néanmoins un certain travail à compléter pour connaître l'ensemble des inventaires toponymiques réalisés en milieu amérindien. Qu'il s'agisse de mentionner, entre autres, les monographies régionales, les biliothèques municipales, les centres de documentation autochtone, les thèses de maîtrise et de doctorat, les bulletins historiques, géographiques, les récits de voyage, les ouvrages de références, les différents lexiques et les dictionnaires rédigés en langues autochtones.

Certains ministères comme celui des Affaires culturelles et celui des Affaires indiennes et du Nord devront être consultés prioritairement comme principales sources documentaires. Les conseils de bande constituent d'autres intervenants potentiellement importants pour nous

renseigner sur l'existence des études toponymiques accomplies dans leurs réserves et dans leurs villages. Le S.A.G.M.A.I. présente aussi un certain intérêt pour ce type de recherche. Enfin, les professeurs d'université forment un autre groupe d'interlocuteurs valables.

La Commission a déjà engagé une contractante pour confectionner un document rassemblant tous les titres bibliographiques sur la toponymie québécoise. À l'intérieur de son mandat, elle doit aussi tenir compte des sources bibliographiques traitant de la toponymie autochtone. C'est un premier pas qui exigera toutefois d'être complété par la consultation d'autres organismes et des ministères déjà mentionnés. Il semble raisonnable d'affirmer que le document souhaité pourra être réalisé, du moins en partie, et publié d'ici 15 mois sous la forme d'un rapport préliminaire.

Résolution 8: Création d'un comité consultatif sur la toponymie amérindienne

---

CONSIDÉRANT que la toponymie amérindienne constitue un apport important au patrimoine géographique, linguistique et culturel du Québec;

CONSIDÉRANT que la normaliation de l'écriture des toponymes amérindiens s'inscrit dans une problématique très complexe;

CONSIDÉRANT qu'un consensus général implique une connaissance approfondie des structures propres aux langues amérindiennes et des besoins exprimés par les diverses communautés qui les utilisent;

IL EST PROPOSÉ:

QU'un comité consultatif en matière de toponymie amérindienne soit mis sur pied afin de conseiller la Commission de toponymie sur toute question relative aux noms de lieux amérindiens notamment:

a) la normalisation de l'orthographe des langues amérindiennes;

b) l'élaboration d'un guide de prononciation des noms de lieux amérindiens;

c) l'élaboration d'un lexique des éléments (termes génériques, morphèmes référant à des accidents topographiques, racines) qui sont utilisés en toponymie dans les différentes langues amérindiennes du Québec;

d) la formulation des recommandations quant au choix des noms de lieux dans les aires de chevauchement linguistique.

QUE ce comité soit composé, d'une part d'un représentant de chacune des communautés linguistiques amérindiennes du Québec, d'autre part d'un spécialiste en linguistique amérindienne, ainsi que d'un membre du personnel de la Commission de toponymie, ce dernier ayant comme mission d'assurer le lien entre le comité et la Commission.

La Commission de toponymie, après avoir discuté et après avoir évalué et mesuré les impacts qu'aurait eu la création d'un comité consultatif sur la toponymie amérindienne, croit qu'il est préférable qu'un tel comité ne soit pas mis sur pied. L'idée de départ était bonne mais les implications financières, en ressources humaines et en temps sont trop énormes. De plus,les propositions précisées aux points spécifiques 8 a), b) sont hors du champ de la compétence de la Commission. Ils ne relèvent donc pas du mandat général confié à la Commission de toponymie par les articles 122 à 128 du chapitre III, titre II de la Charte de la langue française, 1977.

Néanmoins, la Commission compte appuyer les propositions mentionnées aux points 8 a) et b).

Le point 8 a) suggère la normalisation de l'orthographe des langues amérindiennes. Bon nombre de linguistes, de techno-linguistes et de spécialistes en langues autochtones ont travaillé depuis les cinquante dernières années à la standardisation de l'orthographe des langues autochtones. Ce mouvement a d'abord pris naissance aux États-unis avec Léonard Bloomfield puis s'est répandu peu à peu au Canada et au Québec. Certaines nations comme les Cris, les Montagnais, les Attikameks et les Naskapis sont très avancées quant à une orthographe normalisée. Souvent,

quelques phonèmes seulement ne font pas l'unanimité. Pour le groupe cri - montagnais - naskapi, par exemple, les phonèmes w, y, s, $\overset{v}{s}$ et $\overset{v}{c}$ posent des problèmes de graphie. Des équivalents graphiques d'une seule lettre (monographes) à ces phonèmes sont proposés tandis que d'autres spécialistes suggèrent, pour $\overset{v}{s}$ ou $\overset{v}{c}$ en particulier, un digraphe "sh", "tc" ou "ch" ou bien un trigraphe "tsh" ou "tch".

La Commission suit de très près les développements apportés à l'orthographe des langues amérindiennes. Elle souhaite participer comme observateur aux débats entourant les questions de la normalisation de ces langues.

Il est proposé, au point 8 b), l'élaboration d'un guide de prononciation des noms de lieux amérindiens. Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, le mandat spécifié à ce point précis ne relève pas de la compétence de la Commission. Toutefois, elle juge important de répertorier à la fois la transcription au "son" et la transcription phonétique des noms de lieux amérindiens. À court terme, elle compte privilégier la prononciation dite "au son" à cause, notamment, de l'utilisation populaire et de la bonne compréhension des données de la toponymie autochtone qu'elle diffuse.

La publication prochaine de trois dossiers toponymiques concernant les Amérindiens soit les Abénaquis, les Attikameks et les Naskapis permettra de faire connaître le point de vue de la Commission à cette occasion. Ces trois dossiers sont prévus pour 1984. La Commission n'exclut pas non plus consulter les experts en phonétique et en phonologie pour

toute cette question. De même, elle s'assurera de la collaboration des conseils de bande et des techno-linguistes et elle tentera d'obtenir leur accord pour le choix final des phonèmes et des graphèmes.

Par ailleurs, il est suggéré, au point 8 c), d'élaborer un lexique des éléments qui sont utilisés en toponymie dans les différentes langues amérindiennes du Québec. La Commission a engagé une contractante, madame Marie-France Legault, qui a mis sur pied un avant-projet de lexique des entités géographiques en langues amérindiennes comprenant environ 1 000 fiches pour une soixantaine d'entités. Ce fichier a été repris et augmenté par Pierre Paré et il compte maintenant 1 617 fiches soit 37,1% de plus qu'auparavant.

La Commission possède désormais un fichier assez important qui reste cependant à compléter au fur et à mesure de la compilation des données issues des nouveaux inventaires toponymiques et de certains dictionnaires et lexiques rares et peu accessibles. En outre, elle songe à publier les données incluses dans le fichier à l'intérieur des dix dossiers toponymiques prévus pour chacune des nations autochtones.

Résolution 9: Adoption d'une orthographe normalisée pour l'écriture des noms géographiques micmacs

---

CONSIDÉRANT qu'il existe huit systèmes orthographiques pour la transcription de la langue micmaque;

CONSIDÉRANT la difficulté de s'entendre sur un système particulier propre à tous les utilisateurs des cinq provinces concernées;

CONSIDÉRANT que le système orthographique utilisé en milieu micmac au Québec semble rencontrer à la fois les exigences linguistiques de la transcription des noms micmacs et l'assentiment des communautés concernées;

IL EST PROPOSÉ:

D'ENVISAGER l'adoption du système orthographique en usage pour l'écriture des noms géographiques micmacs.

La Commission de toponymie n'a pas entrepris, jusqu'à maintenant, d'inventaire toponymique chez les Micmacs de la Gaspésie soit dans les réserves de Maria et de Restigouche et chez les Micmacs résidant à Gaspé.

Tout reste à faire. Néanmoins, la Commission souhaiterait pour l'année 1985-1986 effectuer une enquête toponymique en milieu micmac et consulter, à cette occcasion, les trois conseils de bande et les techno-linguistes autochtones afin de connaître leur position quant à un système orgthographique normalisé. Étant donné la multiplicité des

systèmes orthographiques en usage, soit huit dans cinq provinces, il n'y a pas eu, jusqu'à aujourd'hui, de consensus.

Il faudra que les Micmacs eux-mêmes se consultent et s'entendent sur une graphie particulière avant de songer à un système orthographique normalisé. La Commission pourrait participer à une rencontre avec les conseils de bande, les linguistes, les techno-linguistes et d'autres spécialistes de cette langue afin d'identifier les problèmes actuels de l'orthographe micmaque et de voir les possibilités de solution à court ou à moyen terme.

Cependant, ce n'est que suite à la cueillette des noms de lieux micmacs que la Commission pourra plus facilement répondre à l'objectif de la résolution 9 soit envisager l'adoption du système orthographique en usage pour l'écriture des toponymes micmacs.

Résolution 17: Préservation de la toponymie mohawk

CONSIDÉRANT que la langue mohawk est actuellement menacée d'extinction;

CONSIDÉRANT que le corpus toponymique mohawk au Québec est limité;

CONSIDÉRANT que les signes diacritiques sont importants relativement au contenu sémantique des toponymes mohawks;

IL EST PROPOSÉ:

QUE l'on envisage de colliger la toponymie mohawk de la façon la plus exacte possible en gardant les signes diacritiques;

QU'un effort particulier soit fait dans les plus brefs délais pour promouvoir la toponymie mohawk.

La Commission n'a pas effectué, jusqu'à aujourd'hui, d'inventaire toponymique chez les Mohawks de la région de Montréal. Ainsi, la résolution 17 concernant la préservation de la toponymie mohawk n'a pas été complétée par la Commission, faute d'enquête sur le territoire mohawk. Toutefois, en 1981, la Commission de toponymie a envoyé deux membres de son personnel à Kahnawake pour prendre contact avec les autorités de la réserve. Il y a eu, à cette occcasion, une vérification sommaire des toponymes déjà officiels. Les Mohawks se sont montrés vivement intéressés à la question toponymique. De plus, en même temps, les membres de la Commission ont établi des contacts avec les réserves d'Oka et d'Akwesasne par l'intermédiaire de la radio communautaire.

Groupe 3:
Action relevant de la Commission (long terme): 1 résolution

Une seule résolution constitue le troisième groupe: la résolution 7. La Commission de toponymie estime, d'une façon conservatrice, que cela exigera de 5 à 10 ans de travail acharné avant l'aboutissement de ce projet.

Résolution 7: Dictionnaire des lieux du Québec

CONSIDÉRANT que les toponymes amérindiens représentent une partie importante du corpus toponymique québécois;

CONSIDÉRANT le fait que la connaissance étymologique de ces toponymes apparaît comme essentielle à la compréhension de la toponymie québécoise contemporaine;

IL EST PROPOSÉ:

DANS le cadre de l'élaboration du Dictionnaire des lieux du Québec qui sera réalisé par la Commission de toponymie, de fournir, pour les toponymes amérindiens, toute l'information relative à leur écriture, à leur prononciation, à leur origine et à leur signification.

Cette résolution demande une énorme quantité de travail. Ainsi, la partie consacrée aux toponymes amérindiens est colossale: "fournir toute l'information relative à leur écriture, à leur prononciation, à leur origine et à leur signification". Les deux premiers volets soit la prononciation et l'écriture des noms de lieux autochtones posent de sérieuses questions en raison de l'absence de consensus à ces deux paliers. Que ce soit à l'intérieur d'une famille linguistique comme la famille algonquienne ou à l'intérieur d'un groupe linguistique pour une même prononciation ou pour une même écriture. Certains groupes linguistiques tels que les Montagnais, les Cris et les Algonquins possèdent plusieurs dialectes. Ces dialectes existent en raison de facteurs historiques et d'une évolution linguistique propre à chaque groupe. Cela résulte, en grande partie, du nomadisme récent de ces nations et de la distance géographique qui les sépare encore actuellement. Aujourd'hui, la plupart des nations autochtones travaillent à normaliser leur écriture soit en créant des instituts linguistiques soit par le biais de

leur commission scolaire où linguistes et techno-linguistes poursuivent des études sur ce sujet.

Les deux autres aspects soit l'origine et la signification des toponymes peuvent déjà faire l'objet d'une première analyse à même les données recueillies par la Commission lors des inventaires toponymiques en milieu amérindien. En général, l'origine des toponymes amérindiens inventoriés est connue et peut généralement être rattachée à un seul groupe linguistique, exception faite des aires de chevauchement linguistique. Dans ce cas précis, il y a souvent des problèmes de redondance ou de superposition de toponymes venant de plusieurs bandes différentes ou de groupes linguistiques apparentés ou non. La jonction de la rivière Eastmain avec les lacs Naococane et Nichicun est un bon exemple de ce type où les Cris, les Montagnais et les Naskapis ont concurremment occupé cette région, à une certaine époque.

Les rapports des inventaires menés en milieu amérindien fournissent d'une façon assez satisfaisante la signification des toponymes avec des explications sur les génériques, sur les racines ainsi que sur d'autres éléments comme les médianes, les infixes, les particules comme "Ka". Cependant, dans plusieurs cas, une traduction de l'anglais au français devra être réalisée. Dans le cadre du projet Dictionnaire des lieux du Québec, il est bien évident que les toponymes autochtones occuperont une place importante sinon privilégiée.

Cependant, dans l'attente que ce projet de Dictionnaire prenne forme, la Commission a décidé de procéder à la réalisation d'un dossier toponymique pour chacune des nations amérindiennes représentées au Québec. Ainsi, dès cette année, les dossiers suivants seront publiés: La toponymie des Abénaquis, La toponymie des Attikameks, La toponymie des Naskapis.

Groupe 4:
Action relevant d'autres ministères ou d'autres organismes:
2 résolutions

Cette dernière catégorie compte seulement deux résolutions: les résolutions 2 et 3 qui impliquent la collaboration d'autres instances pour voir à leur réalisation. Ces résolutions ne sont donc pas complétées bien que certains chapitres des dossiers toponymiques mentionnés précédemment aborderont divers volets techniques sous-tendus par ces deux résolutions.

Résolution 2: Diffusion de l'information sur les langues amérindiennes

---

CONSIDÉRANT que les langues amérindiennes au Québec sont trop peu connues;

CONSIDÉRANT que cette ignorance entraîne de nombreux problèmes, notamment quant à l'utilisation et au respect des noms de lieux amérindiens;

IL EST PROPOSÉ:

QUE des efforts particuliers soient entrepris pour faire connaître davantage à la population du Québec la situation relative aux langues amérindiennes, leur répartition et leurs caractéristiques, notamment en alimentant suffisamment sur ces sujets les responsables des programmes scolaires de même que les média d'information.

La diffusion de l'information sur les langues amérindiennes ne relève pas de la Commission de toponymie car elle dépasse le mandat confié à celle-ci. Deux organismes pourraient possiblement mieux répondre aux buts poursuivis par cette résolution: le Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit (S.A.G.M.A.I.) et l'Office de la langue française.

Toutefois, la Commission a décidé de publier une série de dix dossiers toponymiques sur les autochtones. Chaque dossier fera le point sur la toponymie de chacune des nations. Des données tant toponymiques, géographiques, historiques que linguistiques y paraîtront. L'état des inventaires toponymiques sera spécifié pour chacune des nations en identifiant le travail accompli et les enquêtes projetées pour les années à

venir. Le nombre des noms de lieux recueillis, traités, officialisés et diffusés feront partie des données essentielles. Une carte précisera le territoire inventorié. De plus, un bref historique complétera le tout. Certaines précisions linguistiques seront indiquées: la famille linguistique, le groupe linguistique, les différents dialectes encore parlés aujourd'hui... Les données issues d'un lexique des entités géographiques selon la nation amérindienne concernée seront incluses dans chacun des dossiers toponymiques. Au 31 mai 1984, la recherche pour la réalisation du dossier toponymique sur les Abénaquis est déjà fort avancée. Ce projet sera suivi du dossier concernant la toponymie des Attikameks et de celui concernant la toponymie des Naskapis.

Résolution 3: Élaboration d'un guide de prononciation des langues autochtones

---

CONSIDÉRANT que, par leur nombre et leur importance, les noms de lieux amérindiens du Québec sont largement utilisés tant par la population que par l'Administration et les média d'information;

CONSIDÉRANT que ces noms amérindiens sont souvent mal prononcés et par voie de conséquence fréquemment écrits de façon erronée;

IL EST PROPOSÉ:

QU'un guide de prononciation des langues autochtones soit élaboré et largement diffusé.

L'élaboration d'un guide de prononciation des langues autochtones est une opération essentiellement linguistique. La Commission de toponymie n'a pas le mandat pour procéder à la confection d'un tel guide; de plus, ce projet requiert des compétences que la Commission ne possède pas et qui sont, de toute façon, hors du champ de la toponymie.

Il n'existe pas, pour le moment, de consensus chez les groupes linguistiques amérindiens. Cependant, les Montagnais de la Basse-Côte-Nord ainsi que les Attikameks de la Haute-Mauricie sont presque parvenus à un accord quant au système d'orthographe et travaillent assidûment pour s'entendre sur une "prononciation" ou plutôt sur une transcription phonétique standard. Les Cris et les Naskapis procèdent de la même façon actuellement par l'intermédiaire de leur commission scolaire respective. Toutefois, leur alphabet est plutôt de type syllabique que romain, tout comme chez les Inuit.

La Commission favorise, jusqu'à maintenant, pour la prononciation des langues autochtones, la référence à l'usage local et ce, dans chacune des communautés. Elle attend qu'une entente globale intervienne chez chacun des groupes linguistiques pour adopter, à son tour, l'alphabet et le système d'orthographe retenus par les instances autochtones mandatées pour ce faire.

Conclusion

La Commission de toponymie a réalisé une très grande partie des résolutions depuis la tenue de l'Atelier sur l'écriture des noms de Lieux amérindiens en mars 1979. Sur un total de dix-neuf résolutions, douze ont été complétées. Quatre autres résolutions devraient être achevées d'ici la fin de l'année 1984. Deux autres résolutions impliquent la collaboration sérieuse d'autres instances pour atteindre leur complètement. Une seule résolution, la résolution 7, concerne l'élaboration d'un Dictionnaire des lieux du Québec qui est un projet à long terme dont la Commission démarre, cette année, les premiers jalons. Pour les toponymes amérindiens, on tentera de fournir l'information la plus à jour relative à leur écriture, à leur prononciation, à leur origine et à leur signification, dans le cadre de ce projet. D'ici à ce que le Dictionnaire soit terminé, la Commission a choisi la formule de publier des dossiers toponymiques pour chacune des dix nations amérindiennes du Québec.

Par ailleurs, la Commission ne peut que souhaiter que toutes les résolutions adoptées en 1979 se rendent à la phase finale, que cela relève de sa propre compétence ou que l'action impliquée demande la participation active d'un autre organisme. À cette fin, elle entend favoriser la concertation avec les autres intervenants concernés comme les organismes gouvernementaux, les conseils de bande, les Autochtones, les ministères provinciaux et fédéraux pour sensibiliser leur intérêt à participer à la concrétisation de certaines résolutions.

La Commission profite de cette occasion pour inviter toute personne ou tout organisme à lui faire part de ses suggestions en ce qui concerne l'implication du volet toponymique dans le milieu autochtone. Elle reste

ouverte à toute idée qui lui permettrait d'améliorer ses rapports avec ce milieu. Elle souhaite, à titre d'observateur, pouvoir participer aux débats concernant la normalisation de l'orthographe et de la prononciation des langues vernaculaires. Elle entend renseigner les conseils de bande sur la possibilité d'effectuer, en collaboration, des inventaires-toponymiques sur leurs territoires et elle désire faire connaître aux Autochtones les politiques toponymiques de la Commission.

En dernier lieu, la Commission tient à informer le milieu autochtone qu'elle procédera dans les prochains mois à l'élaboration d'une série de dossiers toponymiques les concernant. Un dossier toponymique sera un document présentant différents types de données: un bref historique des populations autochtones, une carte représentant leurs aires de distribution géographique, leur appartenance à une famille linguistique, les langues et les dialectes parlés par ces nations. De nombreuses informations toponymiques y paraîtront: les inventaires toponymiques réalisés et projetés, le nombre de toponymes recueillis jusqu'à maintenant, les toponymes officiels et non officiels, le traitement des toponymes. Il est aussi prévu d'inclure des données d'ordre terminologique qui ont été rassemblées, par nation, dans un lexique concernant les entités géographiques en langues amérindiennes. Au cours de l'année 1984, la Commission compte publier trois de ces dossiers: le premier sur les Abénaquis, le second sur les Attikameks et le troisième sur les Naskapis.

Annexe:
19 résolutions

Résolution 1: Distribution de la documentation colligée

CONSIDÉRANT l'intérêt de la documentation préparée pour l'Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens, tant par les participants que par les personnes de la Commission de toponymie;

CONSIDÉRANT le fait que plusieurs autres spécialistes et utilisateurs auraient intérêt à consulter et évaluer ces documents et que leur opinion relativement au problème étudié serait précieuse pour la Commission;

IL EST PROPOSÉ:

QUE la documentation relative à l'Atelier et aux questions qui y ont été soulevées soit colligée puis distribuée à toutes les personnes et organismes préoccupés par le sujet.

Résolution 2: Diffusion de l'information sur les langues amérindiennes

CONSIDÉRANT que les langues amérindiennes au Québec sont trop peu connues;

CONSIDÉRANT que cette ignorance entraîne de nombreux problèmes, notamment quant à l'utilisation et au respect des noms de lieux amérindiens;

IL EST PROPOSÉ:

QUE des efforts particuliers soient entrepris pour faire connaître davantage à la population du Québec la situation relative aux langues amérindiennes, leur répartition et leurs caractéristiques, notamment en alimentant suffisamment sur ces sujets les responsables des programmes scolaires de même que les média d'information.

Résolution 3: Élaboration d'un guide de prononciation des langues autochtones

CONSIDÉRANT que, par leur nombre et leur importance, les noms de lieux amérindiens du Québec sont largement utilisés tant par la population que par l'Administration et les média d'information;

CONSIDÉRANT que ces noms amérindiens sont souvent mal prononcés et par voie de conséquence fréquemment écrits de façon erronée;

IL EST PROPOSÉ:

QU'un guide de prononciation des langues autochtones soit élaboré et largement diffusé.

Résolution 4: Relevé des éléments amérindiens dans la composition des noms des lieux

CONSIDÉRANT que le sens des éléments amérindiens (y compris les termes génériques) entrant dans la composition des noms de lieux au Québec est trop peu connu et est pourtant essentiel au traitement et à la normalisation de ces noms;

IL EST PROPOSÉ:

QUE des mesures appropriées soient prises pour poursuivre l'analyse des systèmes toponymiques amérindiens de manière à compléter le relevé des éléments (termes génériques, morphèmes référant à des accidents topographiques, racines) qui sont utilisés en toponymie dans les différentes langues amérindiennes du Québec.

Résolution 5: Compilation et centralisation des inventaires toponymiques amérindiens

CONSIDÉRANT qu'il existe déjà un certain nombre d'inventaires, de recherches et d'études sur la toponymie amérindienne dans différentes localités ou régions du Québec;

CONSIDÉRANT que l'information contenue dans ces travaux est fort précieuse;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'utiliser et de mettre en valeur l'information existante et d'éviter les duplications inutiles;

IL EST PROPOSÉ;

QUE la Commission de toponymie du Québec soit chargée de recueillir tous ces inventaires, recherches et études existants;

QUE, dès que de telles études sont connues ou entreprises, la Commission de toponymie en soit informée;

QUE la Commission rende ces études disponibles aux chercheurs et à toute autre personne intéressée par le sujet.

Résolution 6: Normes d'écriture des noms de lieux amérindiens

CONSIDÉRANT que l'écriture des noms de lieux amérindiens pose divers problèmes;

CONSIDÉRANT que ni la Commission de toponymie ni les enquêteurs chargés de faire des inventaires toponymiques ne disposent de normes objectives pour résoudre ces problèmes, lorsqu'il s'agit d'en fixer la forme écrite;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que plusieurs problèmes d'écriture sont spécifiques à l'un ou l'autre des groupes linguistiques;

IL EST PROPOSÉ:

DE susciter des rencontres et des travaux afin de faciliter la rédaction de normes d'écriture des noms de lieux amérindiens au niveau de chacun des groupes linguistiques et de diffuser ces normes à toutes personnes et organismes impliqués dans le processus d'inventaire de ces noms géographiques.

Résolution 7: Dictionnaire des lieux du Québec

CONSIDÉRANT que les toponymes amérindiens représentent une partie importante du corpus toponymique québécois;

CONSIDÉRANT le fait que la connaissance étymologique de ces toponymes apparaît comme essentielle à la compréhension de la toponymie québécoise contemporaine;

IL EST PROPOSÉ:

DANS le cadre de l'élaboration du Dictionnaire des lieux du Québec qui sera réalisé par la Commission de toponymie, de fournir, pour les toponymes amérindiens, toute l'information relative à leur écriture, à leur prononciation, à leur origine et à leur signification.

Résolution 8: Création d'un comité consultatif sur la toponymie amérindienne

CONSIDÉRANT que la toponymie amérindienne constitue un apport important au patrimoine géographique, linguistique et culturel du Québec;

CONSIDÉRANT que la normalisation de l'écriture des toponymes amérindiens s'inscrit dans une problématique très complexe;

CONSIDÉRANT qu'un consensus général implique une connaissance approfondie des structures propres aux langues amérindiennes et des besoins exprimés par les diverses communautés qui les utilisent;

IL EST PROPOSÉ:

QU'un comité consultatif en matière de toponymie amérindienne soit mis sur pied afin de conseiller la Commission de toponymie sur toute question relative aux noms de lieux amérindiens notamment:

a) la normalisation de l'orthographe des langues amérindiennes;

b) l'élaboration d'un guide de prononciation des noms de lieux amérindiens;

c) l'élaboration d'un lexique des éléments (termes génériques, morphèmes référant à des accidents topographiques, racines) qui sont utilisés en toponymie dans les différentes langues amérindiennes du Québec;

d) la formulation des recommandations quant au choix des noms de lieux dans les aires de chevauchement linguistique.

QUE ce comité soit composé, d'une part d'un représentant de chacune des communautés linguistiques amérindiennes du Québec, d'autre part d'un spécialiste en linguistique amérindienne, ainsi que d'un membre du personnel de la Commission de toponymie, ce dernier ayant comme mission d'assurer le lien entre le comité et la Commmission.

Résolution 9: Adoption d'une orthographe normalisée pour l'écriture des noms géographiques micmacs

CONSIDÉRANT qu'il existe huit systèmes orthographiques pour la transcription de la langue micmaque;

CONSIDÉRANT la difficulté de s'entendre sur un système particulier propre à tous les utilisateurs des cinq provinces concernées;

CONSIDÉRANT que le système orthographique utilisé en milieu micmac au Québec semble rencontrer à la fois les exigences linguistiques de la transcription des noms micmacs et l'assentiment des communautés concernées;

IL EST PROPOSÉ:

D'ENVISAGER l'adoption du système orthographique en usage pour l'écriture des noms géographiques micmacs.

Résolution 10: Signes diacritiques pour les noms géographiques montagnais, cris et naskapis

CONSIDÉRANT la nécessité et l'utilité de connaître la prononciation exacte des toponymes montagnais, cris et naskapis;

CONSIDÉRANT que l'usage traditionnel n'indique généralement pas les signes diacritiques;

IL EST PROPOSÉ:

QUE, sur les cartes géographiques, dans les répertoires toponymiques de même que dans l'affichage, les noms montagnais, cris et naskapis apparaissent sans signes diacritiques;

QUE, par ailleurs, lors des relevés de terrain, les signes diacritiques soient systématiquement notés et consignés dans les registres de la Commission de toponymie, lesquels demeureront à la disposition des chercheurs et autres utilisateurs.

Résolution 11: Problème de la labialisation en montagnais

IL EST PROPOSÉ:

QUE la labialisation des consonnes en finale de mots en montagnais ne soit pas notée dans la transcription officielle des toponymes.

Résolution 12: L'usage de deux systèmes de transcription pour les langues crie, naskapie et montagnaise

CONSIDÉRANT que les systèmes d'orthographe présentement en usage chez les Cris et Naskapis d'une part et chez les Montagnais d'autre part varient légèrement quant à la présentation des phonèmes w, y, s, s et c;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile pour l'instant d'envisager la réduction de ces disparités;

IL EST PROPOSÉ:

QUE les deux systèmes actuellement en usage soient utilisés pour transcrire d'une part les toponymes cris et naskapis et d'autre part les toponymes montagnais.

Résolution 13: Préservation de la toponymie abénaquise

CONSIDÉRANT que la langue abénaquise est en voie de disparition;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas, pour l'abénaquis, de système orthographique adopté par l'ensemble des utilisateurs;

IL EST PROPOSÉ:

DE mobiliser les compétences disponibles pour mettre au point un système orthographique approprié aux besoins de la communauté linguistique abénaquise et de procéder à un inventaire des noms de lieux abénaquis actuels et passés.

Résolution 14: Utilisation des termes génériques

CONSIDÉRANT que les normes et critères suivis par la Commission de toponymie exigent qu'un nom de lieu soit accompagné d'un terme générique français;

IL EST PROPOSÉ:

POUR les toponymes amérindiens d'indiquer un terme générique français, même dans les cas où il y a redondance avec un élément du terme spécifique amérindien.

Résolution 15: Le locatif et le nominatif dans les langues algonquiennes

CONSIDÉRANT que le problème du locatif ou du nominatif se présente dans les langues algonquiennes;

IL EST PROPOSÉ:

a) QU'en règle générale, on ait recours à l'emploi du nominatif, sauf dans les cas où l'usage a consacré le locatif;

b) DE soumettre l'étude générale et plus approfondie de ce problème à un comité d'experts.

Résolution 16: Les termes « Algonquien » et « Algonquin »

CONSIDÉRANT qu'il existe un certain flottement au sujet des termes "algonquien" et "algonquin";

IL EST PROPOSÉ:

DE retenir la graphie "algonquien(ne)" pour la famille linguistique et "algoquin(e)" pour cette langue particulière.

Résolution 17: Préservation de la toponymie mohawk

CONSIDÉRANT que la langue mohawk est actuellement menacée d'extinction;

CONSIDÉRANT que le corpus toponymique mohawk au Québec est limité;

CONSIDÉRANT que les signes diacritiques sont importants relativement au contenu sémantique des toponymes mohawks;

IL EST PROPOSÉ:

QUE l'on envisage de colliger la toponymie mohawk de la façon la plus exacte possible en gardant les signes diacritiques;

QU'un effort particulier soit fait dans les plus brefs délais pour promouvoir la toponymie mohawk.

Résolution 18: Toponymes amérindiens identifiant des entités physiques

CONSIDÉRANT que des milliers de lacs, de rivières, de ruisseaux, etc., au Québec, n'ont pas encore de noms officiels;

CONSIDÉRANT que, sur les cartes et dans divers documents, beaucoup de toponymes amérindiens sont transcrits de façon incorrecte ou attribués à des accidents géographiques auxquels ils ne correspondent pas;

IL EST PROPOSÉ:

QU'à l'occasion de recherches, d'inventaires et de relevés sur le terrain,

a) les noms utilisés par les autochtones fréquentant ces lieux soient privilégiés au moment de l'officialisation;

b) les corrections appropriées soient notées quant aux toponymes déjà inventoriés de façon à les rendre compatibles avec les traditions locales;

c) l'inventaire des erreurs relevées soit fait et soumis à la Commission de toponymie pour correction.

Résolution 19: Indication de la longueur vocalique en algonquin

CONSIDÉRANT qu'il existe deux possibilités de représenter la longueur vocalique en algonquin, soit en redoublant les voyelles, soit en utilisant un signe diacritique;

IL EST PROPOSÉ:

QUE l'emploi de signes diacritiques pour indiquer la longueur vocalique soit envisagé et qu'une évaluation soit faite de l'acceptabilité de cette résolution.

Note: Une version anglaise de ce dossier toponymique sera bientôt publiée par la Commission de toponymie.

Rapport d'étape concernant l'atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens

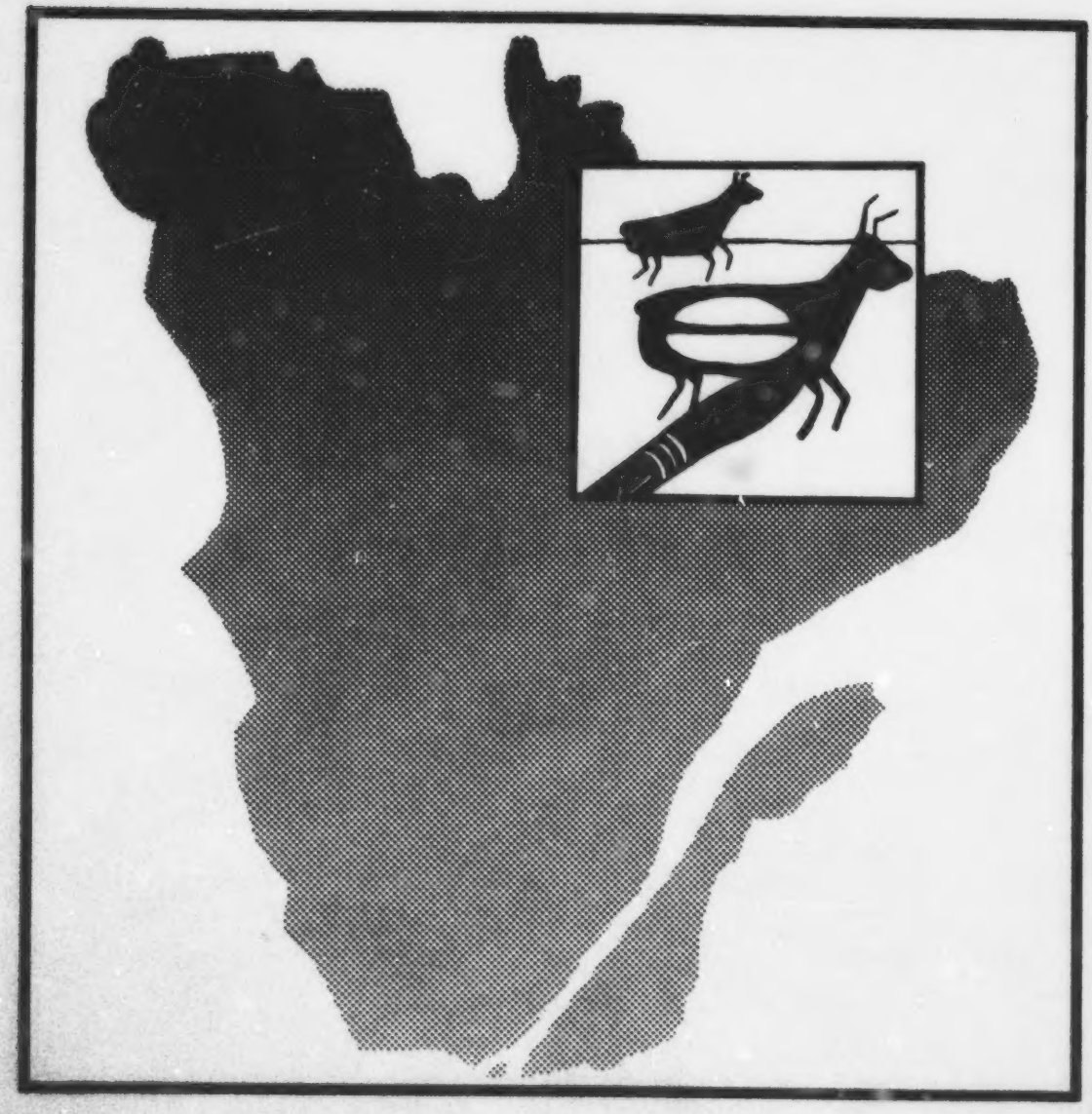

Dossiers toponymiques, 19

Québec

English version

Jean Leclerc has been in
charge of the publication
of this document

Legal deposit -- 3rd quarter 1984
Bibliothèque nationale du Québec
National Library of Canada
ISBN-2-550-11450-7

Progress report:
workshop on the writing
of amerindian place names 1979-1984

Contents

Foreword

Introduction 1

Group 1: Fully inplemented by the Commission

12 resolutions

Resolution 1 5
Resolution 4 6
Resolution 6 7
Resolution 8 9
Resolution 10 11
Resolution 11 12
Resolution 12 13
Resolution 13 14
Resolution 14 15
Resolution 15 16
Resolution 16 17
Resolution 18 18
Resolution 19 20

Group 2: For action by the Commission (short term):

4 resolutions

Resolution 5 23
Resolution 8 25
Resolution 9 28
Resolution 17 30

Group 3: For action by the Commission (long term):

1 resolution

Resolution 7 33

Group 4: For action by other departments or bodies:

2 resolutions

Resolution 2 37
Resolution 3 39

Conclusion 40

Schedule 43

Foreword

The distribution, in August 1979, of the document **Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens*** to organizations and persons interested or involved in Amerindian affairs aroused great interest. In fact, the circulation of this document opened the door to discussions and to consultation and even cooperation between the Commission de toponymie and local or regional Amerindian authorities.

Involved, since 1964, in compiling toponymic inventories in the Amerindian community, the Commission, which is responsible for official nomenclature in Québec, felt the need in the mid 70s to bring together the principal parties involved, with a view to establishing a methodology for the transcription of Amerindian place names. The quality and diversity of the participants who, on March 7, 8 and 9 of 1979, came together to discuss and to work out administrative or linguistic solutions resulted in the formulation and study of 19 resolutions (see Schedule).

Five years later, the Commission felt that it would be useful and relevant to follow up on the desires and suggestions expressed during the workshop. And so, it now presents this **Dossier toponymique**, prepared principally by Pierre Paré, geographer, and by Martyne Michaud, anthropologist, under the administrative responsibility of Alain Vallières, director of the Commission's toponymic services. The authors also profited from the wise counsel of Jean Poirier, assistant to the president and the Commission's coordinator for Amerindian and Inuit activities.

Our thanks to each.

President

François Beaudin

---

* Québec (Prov.), Commission de toponymie, **Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens, Québec, 1979, 532 pages.**

Introduction

In March 1979, the **Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens,** organized by the Commission de toponymie, was held in Québec. Participating in this workshop were some forty specialists including geographers, anthropologists, linguists and a number of Amerindians. Nineteen resolutions were adopted in plenary assembly. Now in 1984, five years after the workshop, the Commission decided to report on the action taken on the resolutions passed in 1979.

Since the workshop, the Commission has carried out numerous toponymic surveys, particularly in the Amerindian community. Fifteen toponymic inventories have been compiled in Amerindian territories by investigators authorized by the Commission, and several thousand toponyms have been collected from the Amerindians themselves, particularly from the elders (age 60 on average). Six Amerindian nations comprising twenty-five villages or reserves were contacted concerning surveys, in their respective territories, of Amerindian names for physical entities such as lakes, rivers, mountains, islands as well as administrative entities such as the names of their villages, seasonal campgrounds, towns and areas adjacent or located in the neighbourhood of their particular villages. The Crees, Montagnais, Abenakis, Attikameks, Naskapis and Algonquins are still participating in the identification of place names in their territories. However, no inventories have been compiled in the territories of the Hurons, Micmacs and Mohawks. In the next few years, attention will be focused on these nations. A map illustrating the progress made in compiling toponymic inventories in Amerindian communities will soon be available.

Resolutions 1979-1984: progress achieved in their implementation.

In order to indicate the stage of implementation of each of the resolutions approved during the workshop, the Commission has grouped the resolutions in four categories:

-(1) Fully implemented by the Commission: 12 resolutions;

-(2) For action by the Commission (short term): 4 resolutions;

-(3) For action by the Commission (long term): 1 resolution;

-(4) For action by other departments or bodies: 2 resolutions.

Group 1:
Fully implemented by the Commission: 12 resolutions

Twelve of the nineteen resolutions adopted were given special attention by the Commission. They form the most important group and all twelve have been fully implemented. They are:

resolutions 1, 4, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18 and 19.

Resolution 8(d) can also be added to the list. It too is given special attention each time a case of this type arises. To help the reader understand this report, each resolution is followed by a comment outlining the action taken by the Commission up to May 31, 1984.

Resolution 1 : Distribution of collected documentation

CONSIDERING the interest the members of the Commission de toponymie and the people who took part in the workshop on the writing of Amerindian place names showed in the documentation prepared for the workshop;

CONSIDERING that several other experts and users would be interested in consulting and assessing the documents, and that their opinions on the matter would be valuable to the Commission;

IT IS RESOLVED:

THAT all documentation relating to the workshop and to the matters raised there be collected, then distributed to all persons and organizations concerned.

Following the workshop, the Commission drew up a mailing list of persons and organizations interested in the subject and the document entitled **Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens** was widely distributed. Some 500 copies were mailed free of charge and the document is now out of print. This resolution was therefore largely implemented.

Resolution 4 : Survey of amerindian language elements in place names

CONSIDERING that the meaning of the Amerindian language elements (including generics) which make up Québec place names, although essential to the treatment and standardization of such names, are not sufficiently known;

IT IS RESOLVED:

THAT appropriate measures be taken to continue the analysis of Amerindian toponymic systems, so as to complete the survey of the elements (generics, morphemes, roots) used in place names in Québec various Amerindian languages.

The Commission hired a contracting party, Marie-France Legault, to conduct the major preliminary research needed to set up a file of geographic entities bearing Amerindian names as well as a list grouping these entities in nine Amerindian languages. The file comprised more than 1000 entries and the list contained 54 pages and included most of the data entered on the cards. This file now contains 1617 cards, an increase of 37,1%.

Mention should also be made of the work accomplished by the Amerindians and investigators in compiling the toponymic inventories in the Amerindian communities. Each survey report usually gives the roots, morphemes and affixes that make up the Amerindian place names, elements that help to define geographic entities and to pinpoint the different units of meaning in place names.

All things considered, the Commission has in large measure fulfilled the expectations of this resolution. The data assembled in the file and on the list will be incorporated into the sectorial registers of the ten Amerindian nations of Québec.

Resolution 6 : Writing standards for amerindian place names

CONSIDERING that the writing of Amerindian place names causes various problems;

CONSIDERING that neither the Commission de toponymie nor the researchers entrusted with compiling inventories of place names have any objective standards concerning the written forms of such place names;

CONSIDERING that several writing problems are peculiar to specific languages;

IT IS RESOLVED:

THAT meeting and projects be promoted, to facilitate the establishment of standards for writing place names in each Amerindian language, and that these standards be made known to all persons and organizations involved in compiling inventories of geographical names.

Up to now, the Commission has for the most part favoured local spelling for the writing of Amerindian place names. The band council, often supported by a techno-linguist, has approved by resolution the report on the toponymic survey. In view of the number of bands and the many dialects existing in Québec territory, the Commission's solution, which favours the spelling used locally, is the fairest and most sensible one.

Given the lack of consensus on the writing of Amerindian place names, the Commission's view is that the current local spelling should remain "the norm" for the moment. Nevertheless, the Commission hopes to take part in the discussions and meetings held by the Amerindian groups to deal with the questions relating to the writing

of their languages and to its standardization. The Commission therefore plans to contact the different Amerindian associations in the near future to learn their points of view on this particular problem.

Resolution 8 : Creation of an advisory committee on amerindian toponymy

CONSIDERING that Amerindian place names contribute to a large extent to Québec geographical, linguistic and cultural heritage;

CONSIDERING that standardization of the writing of Amerindian place names involves great problems;

CONSIDERING that there is a general consensus calling for an in-depth knowledge of the structures peculiar to the Amerindian languages and of the needs expressed by the various communities which use them;

IT IS RESOLVED:

THAT an advisory committee on Amerindian toponymy be established to advise the Commission de toponymie on all matters related to Amerindian place names, particularly:

a) the standardization of the spelling used in Amerindian languages;
b) the preparation of a guide for the pronunciation of Amerindian place names;
c) the preparation of a lexicon of the elements (generics, morphemes, roots) used in place names in Québec various Amerindian languages;
d) the preparation of recommendations concerning the choice of place names for areas where two of more languages are used;

THAT this Committee be composed of one representative from each of Québec Amerindian linguistic communities, one expert in Amerindian linguistics, and one member of the staff of the Commission de toponymie who will be responsible for the communication between the committee and the Commission.

Since the 1979 workshop, the Commission has given effect to proposal 8(d) each time a case of this type arises. In fact, when it receives a formal request, the Commission, at this monthly meeting, gives particular attention to the formulation of recommendations on the selection of place names in areas of linguistic overlapping. Local usage is the main criterion and the process is completed by consultation with the nation or nations who frequent the territory in question. The Commission also takes historical and geographical factors into account as well as the impact the name will have on the community. Finally, in areas of linguistic overlapping, the cases submitted to the Commission for more detailed examination preparatory to officialization are for the most part contentious and marginal ones.

Resolution 10: Diacritics for montagnais, cree and naskapi place names

CONSIDERING the importance of knowing how to pronounce the Montagnais, Cree and Naskapi place names;

CONSIDERING that, traditionally, diacritics have not been used very often;

IT IS RESOLVED:

THAT on geographic maps, in indexes to place names and on signs, Montagnais, Cree and Naskapi names be written without diacritics;

THAT when land surveys are made, diacritics be systematically noted and entered in the registers of the Commission de toponymie, to be available to researchers and other users.

Up to now, the Commission has pursued the policy proposed in this resolution: it has omitted the diacritic marks in Cree, Montagnais and Naskapi place names appearing on geographic maps, in toponymic Gazetteers and in the supplements to the **Répertoire toponymique du Québec** and on signs. The same holds true for all other Amerindian nations.

When toponymic inventories are being compiled in Amerindian villages, diacritic marks are systematically noted and are reported on the Commission's toponymic cards. We intend to follow this same course for subsequent toponymic surveys.

Resolution 11: Labialization problem in the montagnais language

IT IS RESOLVED:

THAT labialization of the final consonants of Montagnais words not be noted in the official form of place names.

The Commission has generally implemented this proposal. When place names are transcribed officially, the labialization of the final consonants of Montagnais words is not noted.

To illustrate the problem, we shall take an example from a toponymic inventory compiled in the Montagnais community of **La Romaine** on the Basse-Côte-Nord. In the word "Kâk^{u}nipi", meaning "porcupine lake", the raised "u" indicates a substantive: "porcupine". If the "u" is lowered, we have "Kâku", a verbal phrase which means: "this is a porcupine" or "it is a porcupine". Hence the importance of distinguishing the two possible meanings from the position of the mute vowel "u" following the consonant k (k^{u} or ku). Here, we also change the grammatical nature of the word: it may be either a substantive (-k^{u}) or a verb (-ku).

In view of the foregoing, the Commission decided to register "lac Kâk" as the official name. All similar cases submitted to the Commission are treated in this way, thereby avoiding major errors in the meaning and grammatical structure of Montagnais toponyms.

Resolution 12: Use of two methods of writing for the cree, naskapi and montagnais languages

CONSIDERING that the orthography now used by the Cree and Naskapi differs slightly from that used by the Montagnais for the phonemes w, y, s, š and č;

CONSIDERING that for the moment it would be difficult to lessen the differences;

IT IS RESOLVED:

THAT the two different orthographies continue to be used for the writing of Cree and Naskapi place names on the one hand, and Montagnais place names on the other.

The Commission does in fact use the two systems: one to transcribe Cree and Naskapi toponyms and the other for Montagnais toponyms. When inventories are being compiled in Amerindian communities, the band council of the village concerned, usually with the assistance of an Amerindian techno-linguist, uses the local spelling in writing toponyms. The systems used by the Cree and Naskapi band councils on the one hand and by the Montagnais band councils on the other, show a slight variation in the writing of a few phonemes.

The Commission asks the band council to approve by resolution report on toponymic inventories on the land occupied and frequented by the band. In approving the report, the band council also approves the system of transcription used in the report.

Resolution 13: Preservation of abenaki place names

CONSIDERING that the Abenaki language is less and less used;

CONSIDERING that no common Abenaki spelling system is used;

IT IS RESOLVED:

THAT available resources be used to determine an orthography suited to the needs of the Abenaki linguistic community, and that an inventory be made of present and past Abenaki place names.

In 1979, the Commission hired a contracting person, Janet Warne, to compile an inventory of past and present Abenaki toponyms. The elders of Odanak were consulted and more that 160 place names were collected at that time.

In 1984, an investigation conducted among the Abenakis of Bécancour completed the survey of Abenaki toponyms in Québec, Odanak and Bécancour (Wôlinak) being the only two Abenaki reserves in the province. The Abenakis of Odanak participated fully in the survey and in verifying the inventory drawn in 1979 by Janet Warne. To this end, a contract for professional services was awarded to the firm **Recherche et patrimoine des Abénaquis inc.** and the work was carried out principally by Walter Watso. The data gathered and updated will enable the Commission to publish a **Dossier toponymique** on Abenaki nomenclature between now and September 1984.

Resolution 14: Use of generics

CONSIDERING that the standards and criteria observed by the Commission de toponymie require that every place name be accompanied by a generic in French;

IT IS RESOLVED:

THAT a French generic accompany each Amerindian place name, even where there is a redundance with an element of the specific Amerindian name.

The Commission is already implementing this resolution. The substance of this resolution is now an integral part of the **Énoncé de politique concernant les toponymes de langue amérindienne et inuit**, adopted by the Commission on April 7, 1983, where it is stated in III.B.4 of the rules section that official Amerindian and Inuit names must be accompanied with a French generic even if it duplicates part of the specific, for example, in the case of Lac Nipi in which "nipi" means "lake".

Resolution 15: Locative and nominative cases in the "Algonquien" languages

CONSIDERING that in the "Algonquien" languages there is a problem with regard to the locative and nominative cases;

IT IS RESOLVED:

a) THAT as a general rule the nominative case be used, except where the locative case has been customarily used;

b) THAT a committee of experts be entrusted with a general and more in-depth study of this problem.

In accordance with a recommendation adopted in Geneva in 1967 by the United Nations Conference on the standardization of geographical names, it is proposed that the nominative be used in languages containing grammatical variants of the same name. The use of this case indicates that the basic morpheme or moneme is the subject of the verb. It is to be hoped that the nominative will be used in all place names.

Where Amerindian toponyms are concerned, this recommendation is totally justified since both the nominative and locative cases are used in these place names, particularly in the names of inhabited places. There is also the special case of the prefix Ka + locative. Generally, the "Ka" is agglutinated to the toponym, thus forming a single word. Here, the Commission has seen fit to officialize the locative as is, with the place name, without resorting to the nominative form. The band council of course must first approve by resolution the toponyms collected during any survey of place names.

The Commission therefore favours the use of the nominative form in accordance with the United Nations recommendation except where the locative form is sanctioned by local usage.

Resolution 16: "Algonquien" and "Algonquin"

CONSIDERING that uncertainty persists in French with regard to the use of the names "Algonquien" and "Algonquin";

IT IS RESOLVED:

THAT "Algonquien" be used to designate the linguistic group and "Algonquin" to designate the language.

Since the 1979 workshop, the Commission has been implementing this proposal. In fact, in all French-language documents, reports, surveys and publications in which one or both of these words appear, the Commission observes the written form and meaning defined in this resolution, unless it indicates otherwise.

Thus, in French-language texts, the Commission uses the word **Algonquien** only in reference to the linguistic family which is also known by the word **Algique**. The word **Algonquin** specifically refers to the language and the nation using this language. The same distinction is used by most universities, linguists, anthropologists, geographers and other specialists in Amerindian matters.

Resolution 18: Amerindian place names identifying geographical features

CONSIDERING that thousands of Québec lakes, rivers, streams and so forth have no official names;

CONSIDERING that on maps and in various documents, many Amerindian place names are incorrectly written or are assigned to geographical phenomena to which they do not correspond;

IT IS RESOLVED:

THAT whenever research, inventories or land surveys are made,

a) the names used by local natives be favoured when official names are being given;

b) appropriate corrections be noted with regard to the place names already in use, always taking into account local usage;

c) the errors found be drawn up and submitted to the Commission de toponymie for correction.

For many years -- long before the workshop was held — the Commission has been carrying out the recommendation outlined in proposal (a). When names are being selected for physical entities which have not yet official names, the Commission always favours those used by the Amerindians. The Indians named these geographic entities in the course of their traditional fishing, hunting and trapping activities in the lands they occupy.

In some specific and isolated cases, the Commission corrects Amerindian place names that have already been given official status if the written form is erroneous or if the location is inaccurate, but in doing so, it always takes the name used locally into consideration. The Commission initiates the correction process when a spe-

cific request from the Indians or from other sources is made or when a toponymic inventory is being drawn up. But, a complete inventory of cases in which the present common form differs from the official toponymic form has still to be compiled. It is the intention of the Commission to consult the Amerindian community before making any necessary or desirable corrections.

Resolution 19: Indication of vowel length in algonquin

CONSIDERING that vowel length in Algonquin can be represented either by doubling the vowels or by using diacritics;

IT IS RESOLVED:

THAT consideration be given to using diacritics to indicate vowel length, and that an assessment be made of the acceptability of this resolution.

The Commission initiated three toponymic surveys among the Algonquins: the Harricana River inventory, which was supervised by the Pikogan band council, an inventory at Pikogan itself and a survey at Kipawa. Before handing in their final reports, the band councils involved commissioned qualified techno-linguists to verify the written form of the toponyms collected.

In the course of compiling these three inventories, the Algonquins used no diacritic marks to indicate vowel length in the place names entered in the final reports. The subject of this resolution could not therefore be verified as proposed. The Commission believes that the Algonquins do not consider it necessary to indicate vowel length in their language. Since the toponymic reports are approved by resolution of the band council concerned, the place names will be circulated as this but the rules governing generic terms will of course be observed. As in the case of Québec's other Amerindian languages, the Commission's approach has been to omit diacritic marks when toponyms are officialized. However, when the data is recorded on cards, diacritics marks are systematically and meticulously noted.

Group 2:
For action by the Commission (short term): 4 resolutions

This second category contains four resolutions which the Commission intends to push ahead with during 1984. But given its reduced staff, it will be able to do little more than follow up certain measures or send a representative to some of the discussions. The Commission is however optimistic that resolutions 5, 8(a), 8(b), 8(c), 9 and 17 will be adequately followed up at an early date.

Resolution 5 : Compilation and centralization of inventories of amerindian place names

CONSIDERING that inventories and studies have been prepared and research carried out on Amerindian place names in various localities and regions in Québec;

CONSIDERING that all existing information should be put to use, and needless duplication avoided;

IT IS RESOLVED:

THAT the Commission de toponymie du Québec be entrusted with compiling the inventories, research and studies referred to;

That, the Commission de toponymie be informed as soon as any such studies are undertaken or become known;

THAT the Commission make these studies available to researchers and to any other person interested in this subject.

As a result of the 1979 workshop, the Commission became very well known in Amerindian and university communities, due largely to the publication of the document **Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens** (resolution 1), 500 copies of which were distributed to almost all Amerindian, government and university bodies involved in Amerindian questions.

At that time, the Commission also established numerous contacts among the autochton and "allochton" populations. Several band councils showed a willingness to collaborate with the Commission in drawing up toponymic inventories in their respective territories. A number of people mentioned the existence of other reports on Amerindian toponymy. Researchers asked for funding to enable them to conduct land surveys in Amerindian communities.

Since that meeting, the Commission has assembled a large number of studies, surveys and research projects relating to place names but the task of locating all toponymic inventories compiled in Amerindian communities remains to be completed. Such inventories might be found in regional monographs, master's and doctoral theses, historical and geographical bulletins, travel journals, reference works, various Amerindian lexicons and dictionaries as well as publications held in municipal libraries and Amerindian information centres, to mention only these.

As major documentary sources, departments such as Affaires culturelles and Indian and Northern Affairs Canada will have to be consulted first. Band councils would also know of previous toponymic studies conducted on their reserves or in their villages.

Also interested in this type of research are the SAGMAI and university professors.

The Commission has already hired a contracting party to draw up a document listing all bibliography titles on Québec toponymy. As part of its mandate, the Commission must also take into account bibliographic sources on Amerindian toponymy. This first step will have to be completed through consultation with other bodies and with the Government Departments already mentioned. It is hoped that the document will be completed, at least in part, and published in the form of a preliminary report within the next fifteen months.

Resolution 8 : Creation of an advisory committee of amerindian toponymy

CONSIDERING that Amerindian place names contribute to a large extent to Québec geographical, linguistic and cultural heritage;

CONSIDERING that standardization of the writing of Amerindian place names involves great problems;

CONSIDERING that there is a general consensus calling for an in-depth knowledge of the structures peculiar to the Amerindian languages and of the needs expressed by the various communities which use them;

IT IS RESOLVED:

THAT an advisory committee on Amerindian toponymy be established to advise the Commission de toponymie on all matters related to Amerindian place names, particularly:

a) the standardization of the spelling used in Amerindian languages;
b) the preparation of a guide for the pronunciation of Amerindian place names;
c) the preparation of a lexicon of the elements (generics, morphemes, roots) used in place names in Québec various Amerindian languages;
d) the preparation of recommendations concerning the choice of place names for areas where two or more languages are used;

THAT this Committee be composed of one representative from each of Québec Amerindian linguistic communities, one expert in Amerindian linguistics, and one member of the staff of the Commission de toponymie who will be responsible for the communication between the committee and the Commission.

Having discussed, evaluated and measured the impact that the creation of a consultative committee would have on Amerindian toponymy, the Commission believes that such a committee should not be set up. The original idea was a good one but the financial, human resources and time implications are too great. Moreover, the proposals outlined in resolutions 8(a) and 8(b) do not come within the general mandate but into the hands of the Commission de toponymie under sections 122 to 128 of Chapter III, Title II of the Charter of the French Language, 1977.

Nevertheless, the Commission intends to support the proposals set out in resolutions 8(a) and 8(b).

Resolution 8(a) proposes the standardization of Amerindian spelling. Many linguists, techno-linguists and Amerindian language specialists have been working for fifty years to standardize the spelling of these languages. The movement began in the United States with Leonard Bloomfield, gradually spreading to Canada and Québec. The Crees, Montagnais, Attikameks and Naskapis have made great progress in this regard and often, only a few phonemes are in dispute. For the Cree, Montagnais and Naskapi groups for instance, problems arise in the writing of the phonemes w, y, s, š and č. Some propose one-letter written equivalents (monographs) to these phonemes while other specialists suggest, for s and c in particular, a digraph (sh, tc or ch) or else a trigraph (tsh or tch).

The Commission is keeping a close watch on developments in the spelling of Amerindian languages and would like to be present as an observer during discussions on the standardization of these languages.

Resolution 8(b) proposes that a pronunciation guide for Amerindian place names be drawn up. As already mentioned, it is not within the mandate of the Commission to act on this proposal. The Commission believes however that it is important to list both the "sound"

transcription and the phonetic transcription of Amerindian place names. In the short term, the Commission intends to favour the "sound" pronunciation, mainly because of its widespread use and to facilitate the understanding of the information on Amerindian toponymy which it distributes.

The Commission's point of view will be made known in three **Dossiers toponymiques** concerning the Abenakis, Attikameks and Naskapis, which are scheduled to appear in 1984. The Commission does not exclude the possibility of consulting phonetic and phonology experts on this question. It will also enlist the collaboration of the band councils and techno-linguists and will try to obtain their agreement on the final choice of phonemes and graphemes.

Resolution 8(c) also proposes that a lexicon of the elements used in toponymy in the different Amerindian languages in Québec be prepared. A contracting party, Marie-France Legault, hired by the Commission for this purpose, compiled a draft lexicon of geographic entities in the Amerindian language which comprises about 1000 entries for some sixty entities. This file was taken over and added to by Pierre Paré and now contains 1617 entries -- an increase of 37,1%.

The Commission now has a fairly large file which will be added to as the compilation of data from the new toponymic inventories and from a number of rare and not readily accessible dictionaries and lexicons progresses. In addition, the Commission is considering publishing the information contained in the file in the ten **Dossiers toponymiques** which are planned for each of the Amerindian nations.

Resolution 9 : Agreement on a standardized spelling for micmac place names

CONSIDERING that there are eight Micmac orthographies in use;

CONSIDERING that it is difficult to agree on any particular orthography for all users in the five (5) provinces concerned;

CONSIDERING that the Micmac orthography used in Québec seems to meet the linguistic requirements for the writing of Micmac names and to be acceptable to the communities concerned;

IT IS RESOLVED:

THAT consideration be given to an agreement on the spelling systems now in use for the writing of Micmac place names.

The Commission de toponymie has not yet undertaken a toponymic inventory among the Micmacs living in the reserves of Maria and Restigouche or among those living in Gaspé itself.

However, the Commission hopes to conduct a toponymic survey during the 1985-1986 period in the Micmac community and, at that time, it will consult with the three band councils and the Amerindian techno-linguists in order to learn their views on a standardized spelling system. Given the multiplicity of spelling systems in use among the Micmacs (eight in five provinces), no consensus has yet been reached.

The Micmacs will have to discuss and agree upon a particular written form before considering a standardized spelling system. The Commission could take part in a meeting with the band councils, linguists, techno-linguists and other specialists in Micmac language in order to identify existing spelling problems and to look at the possibility of finding short or medium term solutions.

Only after the Micmac place names have been collected will the Commission be able to meet the objective of resolution 9, namely to consider the adoption of the spelling system now used in the writing of Micmac place names.

Resolution 17: Preservation of mohawk place names

CONSIDERING that the Mohawk language is threatened with extinction;

CONSIDERING that the Mohawk place names in Québec are few;

CONSIDERING that diacritics have importance in the meaning of Mohawk place names;

IT IS RESOLVED:

THAT consideration be given to collecting Mohawk place names as precisely as possible, retaining the diacritics;

THAT a special effort be made as soon as possible to promote Mohawk place names.

The Commissin has not yet conducted a toponymic survey among the Mohawks of the Montréal région. Consequently, it has not implemented resolution 17 regarding the preservation of Mohawk place names. In 1981, however, the Commission de toponymie sent two members of its staff to Kahnawake in order to meet with the authorities of the reserve. During this meeting, a brief verification of place names that were already official was carried out. The Mohawks showed great interest in the subject of toponymy. At the same time, the Commission's representatives also contacted the Oka and Akwesasne reserves through community radio.

Groupe 3:
For action by the Commission (long term): 1 resolution

The third group contains only one resolution. The Commission estimates conservatively that realization of this project will require from five to ten years of very hard work.

Resolution 7 : Dictionary of Quebec place names

CONSIDERING that Amerindian place names form a major part of Québec's toponymic corpus;

CONSIDERING that knowledge of the etymology of these place names appears to be essential to the understanding of Québec contemporary toponymy;

IT IS RESOLVED:

THAT, within the framework of the preparation of the **Dictionnaire des lieux du Québec** to be published by the Commission de toponymie, any information related to the writing, pronunciation, origin and meaning of Amerindian place names be made available.

This resolution requires an enormous amount of work. For example, the part devoted to Amerindian place names is massive in that it will contain all information relating to the spelling, pronunciation, origin and meaning of the toponyms. The spelling and pronunciation of Amerindian place names pose serious difficulties given the lack of consensus on these subjects whether within a linguistic family such as the "Algonquien" or within a linguistic group. Certain linguistic groups such as the Montagnais, Crees and Algonquins have several dialects. These are due to historical factors and to the linguistic evolution of each group resulting mainly from their recent nomadic way of life and from the geographic distance which now separates them. Today, most of the Amerindian nations are working to standardize their written languages, either by setting up linguistic institutes or through their school boards where linguists and techno-linguists are pursuing studies on the subject.

A preliminary analysis of the other two aspects of the resolution, namely the origin and meaning of the place names, can now be conducted based on the information gathered by the Commission during toponymic surveys in the Amerindian community. In general, the origin of the Amerindian toponyms collected are known and can as a rule be linked to a single linguistic group, except where areas of linguistic overlapping exist. In this case, there are often problems of redundancy or superposition of toponyms that come from several different bands or linguistic groups, whether related or not. A good example of this is the area where the Eastmain River joins Lac Naococane and Lac Nichicun, since Crees, Montagnais and Naskapis have all at some time occupied the region.

Reports on inventories compiled in Amerindian communities provide quite satisfactorily the meaning of the toponyms collected and give explanations on the generics, roots and other elements such as mid vowels, infixes and particles such as "Ka". In some cases however English will have to be translated into French. Clearly, Amerindian toponyms will occupy a major if not a privileged place in the **Dictionnaire des lieux du Québec.**

Pending completion of the dictionary project, the Commission will draw up a **Dossier toponymique** for each of Québec's Amerindian nations, and this year, the following titles will be published: **La toponymie des Abénaquis, La toponymie des Attikameks, La toponymie des Naskapis.**

Group 4:
For action by other departments or bodies: 2 resolutions

This final category contains only two resolutions and these require the collaboration of other authorities. They have not therefore been fully implemented although certain chapters of the **Dossiers toponymiques** mentioned earlier will discuss various technical aspects involved in the implementation of these two resolutions.

Resolution 2 : Distribution of information on the amerindian languages

CONSIDERING that this lack of knowledge leads to many difficulties, in particular with regard to the use of and respect for Amerindian place names;

IT IS RESOLVED:

THAT special efforts be made to make the Québec population more aware of the situation with respect to the Amerindian languages and their distribution and characteristics, especially by making sufficient information on these subjects available to news media and to those responsible for school programs.

The distribution of information on the Amerindian languages lies outside the mandate of the Commission de toponymie. The Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI) and the Office de la langue française are perhaps better equipped to carry out these proposals.

The Commission has however decided to publish a series of ten **Dossiers toponymiques** on the Amerindians. These documents will give an account of the toponymy of each nation and will contain toponymic, geographic, historical and linguistic information. They will also give a report of the progress made in compiling toponymic inventories for each nation as well as an outline of the work accomplished and the surveys planned for the coming years.

The number of place names collected, processed, officialized and distributed will also form part of the basic information together with a brief history and a map showing the territories for which inventories have been compiled. Certain linguistic information will be given: linguistic family, linguistic group and the different dia-

lects still spoken today... The **Dossier toponymique** for each particular nation will also include information drawn from a lexicon of geographic entities. At May 31, 1984, the research needed to complete the dossier on the Abenakis is well under way and this project will be followed by **Dossiers toponymiques** on the Attikameks and on the Naskapis.

Resolution 3 : Preparation of a guide for the pronunciation of native names

CONSIDERING that owing to their number and importance, Québec Amerindian place names are used to a great extent by the population, the Administration and news media;

CONSIDERING that these Amerindian names are often poorly pronounced and, consequently, incorrectly written;

IT IS RESOLVED:

THAT a guide for the pronunciation of native languages be prepared and widely distributed.

The task of drawing up a pronunciation guide for Amerindian languages is basically a linguistic operation. The Commission de toponymie does not have a mandate to prepare such a guide. Moreover, this project requires skills that are outside the field of toponymy.

For the moment, there is no consensus among the Amerindian linguistic groups in this matter. However, the Montagnais of the Basse-Côte-Nord and the Attikameks of Haute-Mauricie have almost reached agreement on a spelling system and are working assiduously to agree on pronunciation, or rather on a standard phonetic transcription. The Crees and Naskapis are also working towards this end through their respective school boards. Their alphabet, however, like that of the Inuit, is more syllabic than Roman.

In the matter of pronunciation, the Commission has up to now favoured that used locally in each community. It is waiting for the total agreement of each linguistic group so that it can adopt the alphabetic and spelling system approved by the duly empowered Amerindian authorities.

Conclusion

The Commission de toponymie has implemented a large number of the resolutions adopted at the 1979 **Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens**. Out of a total of nineteen resolutions, twelve have been carried out and, by the end of 1984, four more will have been implemented. Two other resolutions require the close collaboration of other authorities before they can be implemented. Resolution 7 concerns the elaboration of a Dictionary of Québec place names, a long term project which the Commission will set in motion this year. Within this project, an attempt will be made to provide the most up-to-date information on the writing, pronunciation, origin and meaning of Amerindian toponyms. Between now and completion of the dictionary, the Commission will publish **Dossiers toponymiques** for each of Québec's ten Amerindian nations.

The Commission hopes that all the resolutions adopted in 1979 are now in their final stage of implantation, be they resolutions that fall within its own jurisdiction or that of another body. To this end, the Commission intends to encourage cooperation between the other parties involved such as government agencies, band councils, Amerindians or provincial and federal departments, ant to arouse their interest in participating in the execution of certain resolutions.

The Commission takes this opportunity to invite any person or agency to submit comments on the impact of toponymy in the Amerindian community. The Commission is open to any ideas that will enable it to improve its relations with this community. It wishes to participate as an observer in discussion on the standardization of Amerindian spelling and pronunciation. It intends to discuss with the band councils the possibility of compiling, with their collaboration, toponymic inventories on their lands and wishes to acquaint the Amerindians with its toponymic policies.

Lastly, the Commission would like to inform the Amerindian community that in the coming months, it will begin preparing a series of **Dossiers toponymiques.** These will contain different types of information: a brief history of the Amerindian peoples, a map showing their geographic distribution, their relationship to a linguistic family and the languages and dialects spoken by the Amerindian nations. Also included will be information regarding toponymic inventories, both completed and planned, the number of toponyms collected to date, official and unofficial place names, the processing of toponyms and terminological information assembled, by nation, in a lexicon of geographic entities in the Amerindian languages. In the course of 1984, the Commission intends to publish three of these documents, the first on the Abenakis, the second on the Attikameks and the third on the Naskapis.

Schedule :
19 resolutions

Resolution 1 : Distribution of collected documentation

CONSIDERING the interest the members of the Commission de toponymie and the people who took part in the workshop on the writing of Amerindian place names showed in the documentation prepared for the workshop;

CONSIDERING that several other experts and users would be interested in consulting and assessing the documents, and that their opinions on the matter would be valuable to the Commission;

IT IS RESOLVED:

THAT all documentation relating to the workshop and to the matters raised there be collected, then distributed to all persons and organizations concerned.

Resolution 2 : Distribution of information on the amerindian languages

CONSIDERING that this lack of knowledge leads to many difficulties, in particular with regard to the use of and respect for Amerindian place names;

IT IS RESOLVED:

THAT special efforts be made to make the Québec population more aware of the situation with respect to the Amerindian languages and their distribution and characteristics, especially by making sufficient information on these subjects available to news media and to those responsible for school programs.

Resolution 3 : Preparation of a guide for the pronunciation of native names

CONSIDERING that owing to their number and importance, Québec Amerindian place names are used to a great extent by the population, the Administration and news media;

CONSIDERING that these Amerindian names are often poorly pronounced and, consequently, incorrectly written;

IT IS RESOLVED:

THAT a guide for the pronunciation of native languages be prepared and widely distributed.

Resolution 4 : Survey of amerindian language elements in place names

CONSIDERING that the meanings of the Amerindian language elements (including generics) which make up Québec place names, although essential to the treatment and standardization of such names, are not sufficiently known;

IT IS RESOLVED:

THAT appropriate measures be taken to continue the analysis of Amerindian toponymic systems, so as to complete the survey of the elements (generics, morphemes, roots) used in place names in Québec various Amerindian languages.

Resolution 5 : Compilation and centralization of inventories of amerindian place names

CONSIDERING that inventories and studies have been prepared and research carried out on Amerindian place names in various localities and regions in Québec;

CONSIDERING that all existing information should be put to use, and needless duplication avoided;

IT IS RESOLVED:

THAT the Commission de toponymie du Québec be entrusted with compiling the inventories, research and studies referred to;

That, the Commission de toponymie be informed as soon as any such studies are undertaken or become known;

THAT the Commission make these studies available to researchers and to any other person interested in this subject.

Resolution 6 : Writing standards for amerindian place names

CONSIDERING that the writing of Amerindian place names causes various problems;

CONSIDERING that neither the Commission de toponymie nor the researchers entrusted with compiling inventories of place names have any objective standards concerning the written forms of such place names;

CONSIDERING that several writing problems are peculiar to specific languages;

IT IS RESOLVED:

THAT meeting and projects be promoted, to facilitate the establishment of standards for writing place names in each Amerindian language, and that these standards be make known to all persons and organizations involved in compiling inventories of geographical names.

Resolution 7 : Dictionary of Quebec place names

CONSIDERING that Amerindian place names form a major part of Québec's toponymic corpus;

CONSIDERING that knowledge of the etymology of these place names appears to be essential to the understanding of Québec contemporary toponymy;

IT IS RESOLVED:

THAT, within the framework of the preparation of the **Dictionnaire des lieux du Québec** to be published by the Commission de toponymie, any information related to the writing, pronunciation, origin and meaning of Amerindian place names be made available.

Resolution 8 : Creation of an advisory committee on amerindian toponymy

CONSIDERING that Amerindian place names contribute to a large extent to Québec geographical, linguistic and cultural heritage;

CONSIDERING that standardization of the writing of Amerindian place names involves great problems;

CONSIDERING that there is a general consensus calling for an in-depth knowledge of the structures peculiar to the Amerindian languages and of the needs expressed by the various communities which use them;

IT IS RESOLVED:

THAT an advisory committee on Amerindian toponymy be established to advise the Commission de toponymie on all matters related to Amerindian place names, particularly:

a) The standardization of the spelling used in Amerindian languages;
b) the preparation of a guide for the pronunciation of Amerindian place names;
c) the preparation of a lexicon of the elements (generics, morphemes, roots) used in place names in Québec various Amerindian languages;
d) the preparation of recommendations concerning the choice of place names for areas where two or more languages are used;

THAT this Committee be composed of one representative from each of Québec Amerindian linguistic communities, one expert in Amerindian linguistics, and one member of the staff of the Commission de toponymie who will be responsible for the communication between the committee and the Commission.

Resolution 9 : Agreement on a standardized spelling for micmac place names

CONSIDERING that there are eight Micmac orthographies in use;

CONSIDERING that it is difficult to agree on any particular orthography for all users in the five (5) provinces concerned;

CONSIDERING that the Micmac orthography used in Québec seems to meet the linguistic requirements for the writing of Micmac names and to be acceptable to the communities concerned;

IT IS RESOLVED:

THAT consideration be given to an agreement on the spelling systems now in use for the writing of Micmac place names.

Resolution 10: Diacritics for montagnais, cree and naskapi place names

CONSIDERING the importance of knowing how to pronounce the Montagnais, Cree and Naskapi place names;

CONSIDERING that, traditionally, diacritics have not been used very often;

IT IS RESOLVED:

THAT on geographic maps, in indexes to place names and on signs, Montagnais, Cree and Naskapi names be written without diacritics;

THAT when land surveys are made, diacritics be systematically noted and entered in the registers of the Commission de toponymie, to be available to researchers and other users.

Resolution 11: Labialization problem in the montagnais language

IT IS RESOLVED:

THAT labialization of the final consonants of Montagnais words not be noted in the official form of place names.

Resolution 12: Use of two methods of writing for the cree, naskapi and montagnais languages

CONSIDERING that the orthography now used by the Cree and Naskapi differs slightly from that used by the Montagnais for the phonemes w, y, s, š and č;

CONSIDERING that for the moment it sould be difficult to lessen the differences;

IT IS RESOLVED:

THAT the two different orthographies continue to be used for the writing of Cree and Naskapi place names on the one hand, and Montagnais place names on the other.

Resolution 13: Preservation of abenaki place names

CONSIDERING that Abenaki language is less and less used;

CONSIDERING that no common Abenaki spelling system is used;

IT IS RESOLVED:

THAT available ressources be used to determine an orthography suited to the needs of the Abenaki linguistic community, and that inventory be made of present and past Abenaki place names.

Resolution 14: Use of generics

CONSIDERING that the standards and criteria observed by the Commission de toponymie require that every place name be accompanied by a generic in French;

IT IS RESOLVED:

THAT a French generic accompany each Amerindian place name, even where there is a redundancy with an element of the specific Amerindian name.

Resolution 15: Locative and nominative cases in the "Algonquien" languages

CONSIDERING that in the "Algonquien" languages there is a problem with regard to the locative and nominative cases;

IT IS RESOLVED:

a) THAT as a general rule the nominative case be used, except where the locative cases has been customarily used;
b) THAT a committee of experts be entrusted with a general and more in-depth study of this problem.

Resolution 16: "Algonquien" and "Algonquin"

CONSIDERING that uncertainty persists in French with regard to the use of the names "Algonquien" and "Algonquin";

IT IS RESOLVED:

THAT "Algonquien" be used to designate the linguistic group and "Algonquin" to designate the language.

Resolution 17: Preservation of mohawk place names

CONSIDERING that the Mohawk language is threatened with extinction;

CONSIDERING that the Mohawk place names in Québec are few;

CONSIDERING that diacritics have importance in the meaning of Mohawk place names;

IT IS RESOLVED:

THAT consideration be given to collecting Mohawk place names as precisely as possible, retaining the diacritics;

THAT a special effort be made as soon as possible to promote Mohawk place names.

Resolution 18: Amerindian place names identifying geographical features

CONSIDERING that thousands of Québec lakes, rivers, streams and so forth have no official names;

CONSIDERING that on maps and in various documents, many Amerindian place names are incorrectly written or are assigned to geographical phenomena to which they do not correspond;

IT IS RESOLVED:

THAT whenever research, inventories or lands surveys are made,

a) the names used by local natives be favoured when official names are being given;
b) appropriate corrections be noted with regard to the place names already in use, always taking into account local usage;
c) the errors found be drawn up and submitted to the Commission de toponymie for correction.

Resolution 19: Indication of vowel length in algonquin

CONSIDERING that vowel length in Algonquin can be represented either by doubling the vowels or by using diacritics;

IT IS RESOLVED:

THAT consideration be given to using diacritics to indicate vowel length, and that an assessment be made of the acceptability of this resolution.